

Ville de passion!

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNÉE 2023

Envoyé en préfecture le 06/03/2023

Reçu en préfecture le 06/03/2023

Publié le



ID : 974-219740149-20230228-DCM2_2023-DE

Table des matières

TABLE DES MATIERES	3
PRÉAMBULE	5
CHAPITRE 1 : LES DONNEES ECONOMIQUES ET FINANCIERES, LE CADRE BUDGETAIRE ACTUEL ET LES ORIENTATIONS 2023	6
I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE, SOCIAL ET FINANCIER	7
A. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL	7
B. LE CONTEXTE FINANCIER	10
II. LE CADRE BUDGETAIRE ET LES ORIENTATIONS 2023 POUR LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS	18
A. L'EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	19
B. LE PROJET DE MANDATURE ET SON FINANCEMENT	24
C. L'IMPACT FINANCIER DE LA PPI	27
D. LES DEPENSES DU PERSONNEL : EVOLUTION ET PROJECTIONS	28
CHAPITRE 2 : LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DECLINEES PAR POLITIQUE PUBLIQUE ET PAR AXES PRIORITAIRES DE LA MANDATURE	33
I. LES REPONSES AUX URGENCES DU QUOTIDIEN	34
A. UN CADRE DE VIE PLUS PROPRE, PLUS SECURISÉ ET MIEUX ENTRETENU POUR BIEN VIVRE TOUS LES JOURS	34
B. UN PROJET EDUCATIF GLOBAL POUR FAIRE DE SAINT-LOUIS UN TERRITOIRE A HAUTE QUALITE EDUCATIVE	41
C- LES POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'EPANOUISSEMENT HUMAIN	47
II. L'ANTICIPATION DES DEFIS DE DEMAIN	55
A. LA TRANSITION ECOLOGIQUE INTEGREE AUX POLITIQUES PUBLIQUES	55
B. LES GRANDS PROJETS STRUCTURANTS	58
C. LE NPNRU	60
D. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	61
E. LA POLITIQUE D'INSERTION	63
III. LA REFONDATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE	66
A. Organisation des ressources et renforcement des moyens	66
B. La déclinaison de la politique des ressources humaines	68
ANNEXE : LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT 2021-2026	73

Envoyé en préfecture le 06/03/2023

Reçu en préfecture le 06/03/2023

Publié le



ID : 974-219740149-20230228-DCM2_2023-DE

PRÉAMBULE

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) constitue **la première étape du cycle budgétaire annuel** des collectivités locales. Il précède l'élaboration du budget primitif et les décisions modificatives. La clôture du cycle budgétaire se concrétise par le vote du compte administratif.

Le rapport doit être présenté **dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif**. Le ROB doit permettre à l'assemblée délibérante d'échanger sur les principales orientations budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la Ville.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » a voulu **accentuer l'information des élus municipaux** en complétant notamment les dispositions relatives au contenu du débat.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 a précisé le contenu du rapport dans les communes de 3 500 habitants et plus, dans les EPCI et syndicats mixtes ayant une telle commune parmi leurs membres, dans les départements et les régions.

La loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a introduit une nouveauté pour toutes les collectivités et leurs groupements concernés par un débat d'orientations budgétaires. S'agissant des communes de plus de 3 500 habitants, l'article 13 prévoit l'obligation, avec effet immédiat, **d'une présentation des objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, ainsi que sur l'évolution du besoin de financement annuel**.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit comporter, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et effectifs. Ce rapport précise notamment **l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel**, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'État dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre. Il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. Ainsi, le ROB comporte notamment :

- des données sur le contexte budgétaire international, l'environnement économique national, les orientations budgétaires de l'État concernant les collectivités locales etc.,
- une analyse de la situation financière de la collectivité,
- les perspectives pour l'année concernée.

Le débat d'orientations budgétaires qui interviendra à l'appui de ce présent rapport permettra d'appréhender et de discuter des enjeux financiers et stratégiques de l'année 2023. Néanmoins, les décisions qui seront arrêtées cette année doivent impérativement se conformer à un cadre financier pluriannuel garantissant à long terme la solvabilité de la Commune de Saint-Louis. C'est pour cette raison que les choix de la municipalité pour l'année 2023 sont exprimés dans le cadre plus large de la prospective financière 2021-2026.

Envoyé en préfecture le 06/03/2023

Reçu en préfecture le 06/03/2023

Publié le



ID : 974-219740149-20230228-DCM2_2023-DE

CHAPITRE 1: LES DONNEES ECONOMIQUES ET FINANCIERES, LE CADRE BUDGETAIRE ACTUEL ET LES ORIENTATIONS 2023

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE, SOCIAL ET FINANCIER

A. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL

1) Vers une période prolongée de croissance faible et d'inflation élevée ?

En venant s'ajouter aux impacts causés par la pandémie de COVID-19, l'invasion russe en Ukraine a accentué le ralentissement de l'économie mondiale. Selon les dernières perspectives économiques mondiales publiées par la Banque mondiale, on s'orienterait vers une période prolongée de croissance faible et d'inflation élevée.

La croissance mondiale devrait chuter de 5,7 % en 2021 à 2,9 % en 2022, soit nettement moins que les 4,1 % prévus en début d'année avant les derniers événements. Ce rythme de croissance devrait perdurer jusqu'en 2023-2024, dans un contexte marqué par la guerre en Ukraine dont l'issue est incertaine et qui perturbe fortement l'activité, l'investissement et le commerce à court terme.

De plus, à cela est venue s'ajouter la levée progressive dans la plupart des pays avancés, des mesures de soutien budgétaire et d'accompagnement monétaire n'aidant pas à juguler ce ralentissement.

En raison des dommages conjugués de la pandémie et de la guerre, le niveau de revenu par habitant dans les pays en développement serait cette année inférieur de près de 5 % à la tendance pré-COVID.

« La guerre en Ukraine, les confinements en Chine, les perturbations des chaînes d'approvisionnement et le risque de stagflation pèsent sur la croissance. Pour bien des pays, il sera difficile d'échapper à la récession » prévient le président de la Banque mondiale, David Malpass.

« Les marchés regardent vers l'avenir, il est donc urgent d'encourager la production et d'éviter les restrictions commerciales. Des changements dans les politiques budgétaires, monétaires, climatiques et d'endettement sont nécessaires pour remédier à l'affectation inappropriée des capitaux et aux inégalités ».

La guerre en Ukraine a provoqué une flambée des prix dans un large éventail de produits de base liés à l'énergie. La hausse des prix de l'énergie a eu pour conséquences de réduire les revenus réels et augmenter les coûts de production, n'épargnant aucun secteur d'activité.

L'inflation mondiale devrait ralentir en 2023, mais elle restera probablement supérieure aux objectifs dans de nombreux pays. Si l'inflation reste élevée, la perspective d'une forte récession mondiale ainsi que des crises financières dans certaines économies émergentes et en développement sont plus que vraisemblables.

En France, malgré les fortes tensions sur les marchés des matières premières, l'activité continue de résister même si les chefs d'entreprise font état de perspectives en demi-teinte. Après son fort rebond de 2021 (+6,8 %), le PIB a connu une baisse lors du premier trimestre 2022 (-0,2 %), touché par les effets de la vague épidémique Omicron et les premières conséquences de la guerre en Ukraine.

Au troisième trimestre 2022, le produit intérieur brut (PIB) ralentit après le rebond enregistré au trimestre précédent (+0,2 % en volume, après +0,5 %). Cependant sur l'année, la croissance continuerait d'évoluer. Le gouvernement table sur des prévisions de croissance de 2,7% en 2022 et de 1% en 2023 (conforme aux prévisions des grandes institutions économiques), ainsi que sur une inflation de 5,3% en 2022 et de 4,2% en 2023. Le principal aléa de ce scénario est l'évolution de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'activité des prix de gros de l'énergie.

2. Le chômage

Au troisième trimestre 2022, le nombre de chômeurs¹ au sens du Bureau International du Travail (BIT) atteint 2,3 millions de personnes en France (hors Mayotte), en baisse de 17 000 personnes sur le trimestre. Le taux de chômage au sens du BIT est quasi stable (-0,1 point), à 7,3 % de la population active (hors Mayotte), retrouvant le même niveau qu'au quatrième trimestre 2021. Il est inférieur de 0,7 point à son niveau du troisième trimestre 2021 et de 0,9 point à celui d'avant la crise sanitaire (fin 2019).

Parmi les personnes inactives au sens du BIT, 1,8 millions de personnes souhaitent un emploi sans être considérées au chômage parce qu'elles ne recherchent pas d'emploi ou ne sont pas disponibles : elles constituent le halo autour du chômage. Cette situation concerne 4,4 % des 15-64 ans, soit -0,1 par rapport au trimestre précédent.

Pour rappel, un chômeur au sens du BIT est une personne âgée de 15 ans ou plus qui satisfait aux trois critères suivants : est sans emploi pendant une semaine donnée ; est disponible pour travailler dans les deux semaines à venir ; a effectué, au cours des quatre dernières semaines, une démarche active de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

Par ailleurs, les chiffres énoncés par l'INSEE contrastent avec ceux publiés par Pôle emploi puisqu'un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément recensé à Pôle Emploi (et inversement). En moyenne au troisième trimestre 2022, en France métropolitaine, le nombre de personnes inscrites à Pôle emploi et tenues de rechercher un emploi (catégories A, B, C) s'établit à 5 153 000. Parmi elles, 2 946 100 personnes sont sans emploi (catégorie A) et 2 206 900 exercent une activité réduite (catégories B, C).

En France (y compris les départements-régions d'outre-mer, hors Mayotte), le nombre de demandeurs d'emploi s'élève à 3 164 200 pour la catégorie A. Il est stable sur le trimestre (-10,9 % sur un an). Pour les catégories A, B, C ce nombre s'établit à 5 435 100. Il est stable sur ce trimestre et recule de 7,1 % sur un an.

3. Une économie réunionnaise résistante²

En 2020 à La Réunion, la crise sanitaire de la Covid-19 a entraîné un recul du produit intérieur brut (PIB) de 4,2 % en volume (19,15 Mds) après une croissance de + 2,2 % en 2019 (19,66 Mds).

¹ Source – INSEE et Pôle emploi

² INSEE – Bilan économique 2021 – La Réunion

Le repli de l'activité était d'une ampleur comparable à la récession que l'île a connue en 2009 à la suite de la crise économique et financière mondiale de 2008.

En 2021, malgré un contexte difficile du fait de la dégradation de la situation sanitaire sur l'île et de la flambée des prix de l'énergie, l'économie réunionnaise a fait preuve d'une résilience remarquable. Après la chute historique de 2020, l'activité économique est repartie fortement à La Réunion. Malgré les restrictions visant à limiter la propagation de la Covid-19, le produit intérieur brut (PIB) en euros constants a progressé de 6,7 % (20,4 Mds) et est supérieur de 2,3 % à son niveau moyen de 2019.

La Réunion est en outre la région française la plus dynamique en termes d'emploi en 2021. L'emploi salarié a augmenté de 5,0 %, soit une création nette de 13 300 emplois en un an. La croissance de l'emploi salarié est deux fois plus élevée à La Réunion qu'au niveau national (+ 2,8 %), et la plus forte depuis dix ans. Le secteur privé est à l'origine des trois quarts des emplois salariés créés sur l'année.

Cette dynamique se poursuit en 2022. Le nombre de chômeurs en catégorie A s'établit à 120 300 en juin 2022 au lieu de 129 500 un an auparavant, soit -7,1 % en glissement annuel. Le taux de chômage au sens du BIT baisse environ de 0,4 point par rapport à la fin de l'année 2021 pour s'établir à 18,8 % au 2ème trimestre 2022.

S'agissant de la zone d'emploi de Saint-Louis, le taux de chômage au sens du dernier recensement demeure très élevé mais en légère baisse puisqu'il s'établit en 2021 à 38 % de la population active au lieu de 38,1% en 2018. Enfin, le nombre de demandeurs d'emplois inscrits à Pôle emploi dans la catégorie A³ s'élève à 12 630.

Après le rebond de 2021, l'économie réunionnaise devrait conserver en 2022 une dynamique de croissance. La situation financière des ménages comme des entreprises reste globalement favorable avec des niveaux d'épargne et de trésorerie élevés, ce qui constitue un potentiel de croissance comptant comme seul ennemi l'inflation.

En effet, les tensions inflationnistes, qui inquiétaient déjà les entreprises réunionnaises en 2021, se sont intensifiées. À La Réunion, les conséquences de la guerre en Ukraine se transmettent principalement par le canal des prix des matières premières, qui atteignent des sommets depuis le début de l'année 2022. Les difficultés d'approvisionnement restent un réel sujet d'inquiétude : les délais s'allongent et les coûts d'affrètement continuent d'augmenter. Les professionnels interrogés s'attendent donc à une détérioration durable de leurs charges d'exploitation, et n'excluent pas une répercussion plus importante sur leurs prix de vente impactant de facto la consommation des ménages et par conséquent la croissance.

³ Personne sans emploi, devant accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi quel que soit le type de contrat (CDI : CDI , CDD, à temps plein, à temps partiel, temporaire ou saisonnier)

B. LE CONTEXTE FINANCIER

1. Les finances publiques⁴

En conseil des ministres du 29 juillet 2022, le ministre de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique ont présenté une communication relative au programme de stabilité de la France 2022-2027.

Le programme de stabilité 2022-2027 a pour objectif d'exposer les prévisions de croissance et la trajectoire de finances publiques que le Gouvernement s'est fixée à horizon 2027. Cette trajectoire traduit l'objectif de retour à des comptes publics normalisés une fois la crise sanitaire passée : le déficit public reviendrait sous le seuil de 3 % à l'horizon 2027 et le poids de la dette publique dans le PIB commencerait à décroître à compter de 2026.

Concernant le déficit, après un creusement en 2020 à -8,9 % du PIB en raison d'une crise sanitaire et économique historique (pour rappel, -3,1 en 2019), ce dernier s'est amélioré en 2021 pour atteindre 6,5 % du PIB soit 160,9 Md€. En 2022, le solde public serait ramené à -5,0 %. En 2023 comme en 2022, le déficit public se stabiliserait à 5% du PIB. Il se réduirait de 14 milliards d'euros, pour atteindre 158,5 milliards.

S'agissant de la dette publique, son niveau s'est établi à 112,9 % du PIB en 2021, soit une baisse de 1,7 point par rapport à 2020. En 2022, le ratio d'endettement baisserait légèrement, malgré les mesures visant à protéger les Français du contexte inflationniste. Le poids de la dette publique baisserait de 111,5% du PIB en 2022 à 111,2% en 2023.

2. Les finances locales⁵

Après une année 2020 marquée par la survenue de la crise sanitaire, les collectivités locales ont vu leur situation financière s'améliorer fortement en 2021, dans un contexte de reprise de l'activité économique. Hormis les Régions, toutes les autres catégories de collectivités ont bénéficié, à des degrés divers, de cette embellie.

Les dépenses de fonctionnement affichent une reprise de croissance (+2,4% après -1,3% à champ constant en 2020), portée par celle des achats et charges externes et par celle des frais de personnel.

Les recettes de fonctionnement progressent, elles-aussi, plus nettement, +5,0%, dont 1/3 s'explique par le rebond du produit des droits de mutation à titre onéreux. Mais elles connaissent une modification profonde de leur structure en raison de la mise en place des réformes fiscales. A titre d'illustration, la TVA représente dorénavant 25% des impôts et taxes des budgets principaux.

⁴ Source INSEE – Loi des Finances 2021

⁵ Banque postale – Note de conjoncture Collectivités locales 2021/ La gazette des communes – Etat des lieux des finances locales en 2021

L'autofinancement (ou épargne) dégagé sur la section de fonctionnement des collectivités retrouve des couleurs après les forts replis de 2020 : +20% pour l'épargne brute en 2021, +37% pour l'épargne nette. Toutes les catégories de collectivités sont concernées et seules les Régions ne retrouvent pas leur niveau de 2019.

Fait inhabituel pour une première année pleine après les élections municipales, l'investissement public local repart à la hausse en 2021 : +5,3% et même +6,4% en consolidant avec les budgets annexes et les syndicats. Tous les niveaux de collectivités sont concernés. Cette reprise s'opère cependant dans un contexte de hausse sensible des prix dans le bâtiment et les travaux publics.

Sur l'année 2022, les collectivités locales qui gèrent des cantines scolaires, des crèches, des piscines municipales ou encore des chantiers, ont subi de plein fouet le mouvement d'augmentation générale des prix depuis plusieurs mois.

Le renchérissement des factures énergétiques est venu grever les budgets des communes. La revalorisation du point d'indice des fonctionnaires de 3,5 % depuis le 1er juillet 2022, à la suite d'un décret pris par le gouvernement se fait sentir, elle aussi, sur les finances locales.

Selon le Ministère des Finances qui en a fait l'annonce au Sénat le 8 juillet, la hausse du point d'indice devrait représenter un surcoût d'un milliard d'euros en 2022 pour les collectivités locales et environ 2,1 millions d'euros en année pleine, à partir de 2023. Il faut donc s'attendre à une dégradation du niveau d'épargne des collectivités et de leur investissement.

3. Focus sur la Loi de finances 2023 et la Loi de programmation des finances publiques 2023-2027

Alors que la Loi de finances définit la politique budgétaire et financière du gouvernement pour l'année 2023, la loi de programmation des finances publiques définit quant à elle la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027 et les moyens qui permettront de l'atteindre, dans un contexte de sortie de crise économique et sanitaire liée au Covid.

Un retour du déficit public sous la barre des 3% du PIB est prévu d'ici 5 ans (contre 5% de déficit en 2022 et en 2023).

a) Les principales mesures de la Loi de finances 2023 impactant les collectivités

➤ **Suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)**

Conformément aux engagements pris par le président de La République, la loi de finances supprime complètement la CVAE. Pour pouvoir financer en 2023 le maintien du bouclier tarifaire sur l'énergie, le gouvernement a décidé que cette disparition se ferait en deux années, au lieu d'une année initialement. En 2023, la cotisation due par les entreprises redevables sera diminuée de moitié. Et ce n'est qu'en 2024 que les entreprises redevables ne paieront plus du tout de CVAE.

En parallèle, la Contribution économique territoriale (CET), qui ne concernera plus que la Cotisation foncière des entreprises (CFE), verra son taux de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée, abaissé de 2 à 1,625 % en 2023, puis 1,25 % en 2024.

Dès 2023, les collectivités n'auront plus de CVAE. Celles bénéficiant en 2022 de recettes de CVAE obtiendront une compensation dynamique à l'euro près à travers une fraction de TVA. Le texte prévoit que cette compensation soit égale à la moyenne de leurs recettes de CVAE des années 2020, 2021 et 2022. Elles toucheront également la dynamique de la fraction de TVA calculée au niveau national, si elle est positive. Cette dynamique sera affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires. Ses modalités de répartition ne sont pas encore connues. Elles seront arrêtées à l'issue d'une concertation avec les associations d'élus. En plus, les régions obtiennent une dotation budgétaire pour compenser la perte de recettes des frais de gestion de CVAE.

➤ **Fixation pour 2023 de la Dotation globale de fonctionnement DGF et des variables d'ajustement**

Le montant nominal de la DGF est en hausse par rapport à 2022 de 133 282 255 €. La LFI pour 2023 amorce une augmentation de la dotation globale de fonctionnement (DGF), après 12 années de gel ou de baisse. La dotation forfaitaire des communes et la dotation de compensation des intercommunalités à fiscalité propre ne seront donc pas rabaissées. Au total, "95 % des communes" verront leur DGF "augmentée ou stabilisée" en 2023, selon Bercy.

En 2023, les concours financiers progresseront au total de 2,4 milliards d'euros par rapport à la loi de finances pour 2022. 430 millions d'euros proviendront du filet de sécurité voté par les parlementaires, lors du budget rectificatif pour 2022, pour compenser les effets sur le bloc communal d'une partie de l'inflation et de la hausse du point d'indice de la fonction publique.

Parmi les autres augmentations notables en 2023 :

- Le prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) progresse de 200 M€,
- Le prélèvement au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale s'établit à 628 M€ en 2023 au lieu de 580 M€ en 2022,
- 1,5 Md€ de prélèvement au titre du soutien exceptionnel pour faire à la croissance des prix de l'énergie.

Les prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales pour l'année 2023 sont ainsi évalués à 45 590 013 253 € et se répartissent comme suit :

Intitulé du prélèvement	Montant
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la dotation globale de fonctionnement	26 931 362 549
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs	5 273 878
Dotation de compensation des pertes de bases de la taxe professionnelle et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	50 000 000
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	6 700 000 000
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	628 109 980
Dotations élu local	108 506 000

Prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit de la collectivité de Corse	42 946 742
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	433 823 677
Dotations départementales d'équipement des collèges	326 317 000
Dotations régionales d'équipement scolaire	661 186 000
Dotations globales de construction et d'équipement scolaire	2 686 000
Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	2 875 213 735
Dotations pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	378 003 970

Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale percevant la taxe d'habitation sur les logements vacants	4 000 000
Dotation de compensation liée au processus de départementalisation de Mayotte	107 000 000
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822 000
Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle	284 278 000
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement transport	48 020 650
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit de la collectivité territoriale de Guyane	27 000 000
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit des régions au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage	122 559 085

Prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit de la Polynésie française	90 552 000
Soutien exceptionnel de l'Etat au profit des collectivités du bloc communal confrontées à des pertes de recettes fiscales et domaniales du fait de la crise sanitaire	0
Soutien exceptionnel de l'Etat au profit des régions d'outre-mer confrontées à des pertes de recettes d'octroi de mer et de taxe spéciale de consommation du fait de la crise sanitaire	
Soutien exceptionnel de l'Etat au profit de la collectivité de Corse confrontée à certaines pertes de recettes fiscales spécifiques du fait de la crise sanitaire	
Soutien exceptionnel de l'Etat au profit de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Wallis-et-Futuna confrontées à certaines pertes de recettes fiscales spécifiques du fait de la crise sanitaire	
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation foncière des entreprises des locaux industriels	3 825 351 987
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la compensation des communes et établissements publics de coopération intercommunale contributeurs au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) subissant une perte de base de cotisation foncière des entreprises	1 000 000
Prélèvement exceptionnel sur les recettes de l'Etat de compensation du Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre du soutien exceptionnel de compensation aux départements de la revalorisation du revenu de solidarité active	
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre du soutien exceptionnel, au titre de l'année 2022, pour les communes et leurs groupements face à la croissance des prix de l'énergie et de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique	430 000 000
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre du soutien exceptionnel, au titre de l'année 2023, pour les collectivités territoriales face à la croissance des prix de l'énergie	1 500 000 000
Prélèvement exceptionnel sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales et des groupements de communes qui procèdent à l'abandon ou à la renonciation définitive de loyers	
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la compensation exceptionnelle pour la revalorisation des rémunérations versées aux stagiaires de la formation professionnelle	
Total	45 590 013 253

➤ Crédits du budget général, dont le « fonds vert »

Annoncée le 27 août 2022 par la Première ministre, la création d'un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « fonds vert », est inscrit au projet de loi de finances pour 2023. Il est doté de 2 milliards d'euros d'autorisations d'engagement pour l'année 2023 et de 500 millions d'euros de crédits de paiement. Il a pour objectif de soutenir les projets des collectivités territoriales en faveur de la transition écologique.

Le gouvernement s'est engagé à sortir de la logique des appels à projets en misant sur un fonctionnement déconcentré et une fongibilité des crédits.

Ce fonds visera notamment à soutenir la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics des collectivités, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets, etc.), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission, etc.). Il portera également le financement de la Stratégie nationale pour la biodiversité à hauteur de 150 millions d'euros.

➤ **Les dotations de péréquation**

Les dotations de péréquation progressent en 2023 à un rythme équivalent à celui pratiqué au cours du précédent quinquennat. La Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale augmente de 90 millions d'euros, la dotation de solidarité rurale augmente de 200 millions d'euros par rapport aux montants mis en répartition en 2022, et la dotation d'intercommunalité, de 30 millions d'euros.

En outre, le gouvernement profite de ce PLF pour terminer son rattrapage du niveau des dotations de péréquation versées aux communes ultra-marines par rapport aux collectivités métropolitaines. A ce titre, le taux de majoration démographique permettant de fixer le montant de la DACOM passera de 56,5 % en 2022 à 63,8 % en 2023.

Concernant le FPIC (Fonds de péréquation des ressources communales), le critère d'exclusion du reversement en raison d'un EFA (effort fiscal agrégé) inférieur à 1 est supprimé, et la garantie de sortie en cas de perte d'éligibilité pour les EPCI à fiscalité propre est allongée d'un an. Les EPCI en question toucheront les quatre années suivant la dernière année d'éligibilité, à titre de garantie, une attribution égale, respectivement, à 90%, 70% 50% et 25% du montant perçu l'année précédant celle au titre de laquelle ils ont perdu l'éligibilité.

Enfin, il est mis en cohérence les millésimes de population retenus pour le calcul du ratio de population résidant en QPV. Cet alignement des millésimes de population est nécessaire pour que l'indicateur de ratio de population résidant en QPV, critère d'éligibilité à la DPV, demeure objectif et rationnel. Mais pour ne pas priver certaines communes de l'éligibilité à la DPV, le projet d'article abaisse le ratio de 19 % à 16 %.

b) Les principales mesures de la Loi de programmation des finances publiques 2023-2027 impactant les collectivités

➤ **Article 2 : cadre général**

Le projet de loi définit la trajectoire globale des dépenses des finances publiques en conformité avec le traité de stabilité envoyé à la Commission européenne. Selon l'article 2, l'objectif à moyen terme des administrations publiques est fixé à - 0,4 % du produit intérieur brut potentiel.

➤ **Article 13 : évolution des concours financiers de l'Etat pour les collectivités territoriales**

	2023	2024	2025	2026	2027
Total des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales	53,15	53,31	53,89	54,37	54,57
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée	6,70	7,00	7,30	7,50	7,40
Autres concours	46,45	46,31	46,59	46,87	47,17

➤ **Article 16 : contribution à l'effort de réduction du déficit public**

Les collectivités contribueront à l'effort de réduction du déficit public selon un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimé en pourcentage, en valeur et à périmètre constant comme suit :

Collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement	3,8	2,5	1,6	1,3	1,3

➤ **Article 23 : Pacte de confiance**

L'article 23 définit le périmètre des collectivités faisant l'objet d'un suivi national spécifique de l'objectif d'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement. Sont ainsi concernés les régions, les départements, les communes et EPCI dont les dépenses réelles de fonctionnement constatées dans le compte de gestion du budget principal au titre de l'année 2022 sont supérieures à 40 millions d'euros, ainsi que la ville de Paris.

Il précise également comment est fixé l'objectif annuel d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement pour chaque catégorie de collectivités territoriales. Celui-ci est calqué sur les prix à la consommation hors tabac, associé au projet de loi de finances de l'année concernée par arrêté conjoint des ministres chargés des Collectivités locales et du budget, moins 0,5 point. L'article désigne les dépenses réelles de fonctionnement concernées comme correspondant aux opérations budgétaires comptabilisées dans les comptes de classe 6, sauf quelques exceptions.

Enfin, l'article 23 dessine aussi les contours des sanctions possibles en cas d'écart entre le niveau de dépenses réelles de fonctionnement défini dans les objectifs et ceux constatés. En cas de non-respect de cet objectif, des mesures seront prises pour les collectivités ayant dépassé l'objectif, notamment via une exclusion des subventions d'investissement de l'Etat et la définition d'un accord de retour à la trajectoire jusqu'à l'exercice 2027.

II LE CADRE BUDGETAIRE ET LES ORIENTATIONS 2023 POUR LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS

La collectivité poursuit la mise en œuvre de sa programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) revalorisée à 110 M€ sur la période 2021-2026, et 140 M€ en tenant compte de la durée résiduelle des travaux. En effet, la progression des études a permis de peaufiner les estimations financières et d'ajuster le calendrier opérationnel de certaines opérations prévues à la PPI. C'est notamment le cas des projets de renouvellement urbain du Gol.

Un volume d'investissement qui n'est donc pas revu à la baisse - mais qui au contraire augmente - malgré la révision de la trajectoire des dépenses de fonctionnement notamment des charges de personnel grevées par la revalorisation du point d'indice (+3,5%) mise en application dès le 1^{er} juillet 2022.

Par ailleurs, la Commune devrait pouvoir bénéficier en 2023 d'une compensation précisée par le décret n° 2022-1314 du 13 octobre 2022 pris en application de l'article 14 de la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022. Néanmoins, il est préférable d'attendre la publication du compte de gestion de l'exercice 2022 par le comptable public pour déterminer le montant qui lui serait alloué.

Cette compensation ne valant que pour l'année 2023, la trajectoire des dépenses de fonctionnement – développée infra - devra être scrupuleusement respectée pour poursuivre le financement des investissements. Cette trajectoire sera par ailleurs enjointe par l'Etat dans le cadre de l'éventuelle conclusion d'un pacte de confiance. Ainsi, les dépenses des collectivités concernées devront évoluer au rythme de l'inflation diminuée de 0,5 point.

Nonobstant une maîtrise des dépenses certes indispensable, mais non suffisante, et à l'instar de la majorité des collectivités, la commune de Saint-Louis devra recourir à l'emprunt en 2023, et ce jusqu'à la fin de la mandature pour compléter le financement de sa PPI.

Les enjeux pour 2023 :

- Continuer à structurer la ville notamment par l'accélération du programme de modernisation de voirie ;
- Doter les services communaux des moyens matériels nécessaires par notamment la poursuite de la modernisation du parc automobile ;
- Préserver la confiance retrouvée des fournisseurs en réduisant davantage les délais de paiement (34 jours en 2022) ;
- Optimiser les achats de la collectivité en généralisant les accords-cadres à bons de commande à l'ensemble des besoins.

Enfin, nonobstant la sortie de la commune de Saint-Louis de toute zone de risque - décision du Préfet – elle maintiendra sa vigilance à tout instant. La situation financière de la Commune s'est certes améliorée mais peut à tout moment se dégrader à l'aune d'un contexte économique et financier incertain.

Les orientations budgétaires et stratégiques pour l'année 2023 qui devront être débattues, s'inscrivent donc toujours dans un contexte contraint, et doivent toujours se conformer au cadre financier pluriannuel.

A. L'EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes de fonctionnement

a) Les recettes de fonctionnement et leur évolution de 2021 à 2026

Années	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2021	91 562 336	6,21 %	1 691
2022	94 728 472	3,46 %	1 749
2023	94 963 909	0,25 %	1 753
2024	94 420 300	-0,57 %	1 743
2025	94 868 922	0,48 %	1 752
2026	96 221 738	1,43 %	1 777

Les recettes de fonctionnement devraient de manière globale évoluer légèrement à la hausse en 2023 (+0,25 %) puis légèrement à la baisse en 2024 (-0,57 %) du fait essentiellement de la diminution de la recette « Octroi de mer » dont la répartition entre les communes s'effectue en fonction d'un indice qui accuserait une diminution en 2024.

Elles devraient repartir à la hausse à partir de 2025 dopées par cette même recette « Octroi de mer » puisque la mise en œuvre de la PPI et la progression des dépenses de fonctionnement devraient créer les conditions permettant son constant accroissement sous réserve de l'absence d'une crise économique.

Les autres recettes devraient quant à elles se stabiliser ou connaître une évolution légèrement positive notamment du fait du dynamisme démographique.

Enfin, après une baisse historique de la fiscalité (-3%) en 2022, la municipalité a décidé de stabiliser les taux de la fiscalité en 2023. Dans le cadre de la présente prospective financière, les taux de la TFPB (Taxe foncière sur les propriétés bâties) et TFPNB (Taxe foncière sur les propriétés non bâties) sont aussi stabilisés sur la période 2024-2026. Toutefois, elle poursuivra ses efforts de gestion budgétaire et financière pour qu'une nouvelle baisse soit possible avant la fin de la mandature 2020-2026.

b) Les principales recettes de fonctionnement

➤ Produits de la fiscalité directe

La fiscalité directe comprend les taxes directes locales possibles (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties).

La municipalité a décidé de financer son programme pluriannuel d'investissement sans actionner la fiscalité directe locale. Elle a, à l'inverse, procédé à une baisse de 3 % en 2022, et mettra tout mettre en œuvre pour permettre une nouvelle baisse de la fiscalité avant la fin de la mandature.

Pour ce qui est de l'année 2023, les taux sont à ce stade gelés et le produit issu de la fiscalité directe locale augmenterait d'environ 2,4 M€. Il est toutefois important de rappeler que cette évolution est du seul fait de la revalorisation des bases de chacune des taxes.

Néanmoins, de la même façon que la municipalité a procédé à la baisse des taux de la fiscalité en 2022 après avoir pris connaissance de la notification des bases fiscales par l'Etat qui se sont avérées plus élevées que prévues, une baisse des taux des taxes foncières sur le bâti et non bâti sera effectuée proportionnellement au surplus de fiscalité constaté cette année. En effet, si le service financier est en mesure d'évaluer l'évolution des bases fiscales indexée sur l'inflation et par conséquent le produit fiscal, il lui est plus difficile d'estimer précisément le surplus de fiscalité espéré dans le cadre des nouvelles constructions. L'état 1259 portant notification des bases actualisées étant transmis habituellement entre la troisième et dernière semaine de mars, la baisse éventuelle des taux n'a donc pas été prise en compte dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire 2023.

En effet, l'assiette de la TFPB et TFPNB est systématiquement révisée chaque année puisqu'elle relève, depuis la Loi de finances de 2018, d'un calcul tenant compte de l'inflation.

Pour ce qui est de l'année 2023, les taux sont à ce stade gelés et le produit issu de la fiscalité directe locale augmenterait d'environ 2,4 M€. Il est toutefois important de rappeler que cette évolution est du seul fait de la revalorisation des bases de chacune des taxes.

Néanmoins, de la même façon que la municipalité a procédé à la baisse des taux de la fiscalité en 2022 après avoir pris connaissance de la notification des bases fiscales par l'Etat qui se sont avérées plus élevées que prévues, une baisse des taux des taxes foncières sur le bâti et le non bâti pourra également être effectuée en cas de nouveau surplus de fiscalité cette année et ce de manière proportionnelle. En effet, si le service financier est en mesure d'évaluer l'évolution des bases fiscales indexée sur l'inflation et, par conséquent, le produit fiscal, il lui est plus difficile d'estimer précisément le surplus de fiscalité espéré dans le cadre des nouvelles constructions.

L'état 1259 portant notification des bases actualisées étant transmis habituellement entre la troisième et dernière semaine de mars, la baisse éventuelle des taux n'a donc pas été prise en compte dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire 2023.

En ce qui concerne la période 2024-2026, il a été retenu dans le cadre de la présente prospective une évolution annuelle de +1 %.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Fiscalité Directe Locale	38 851 964,00 €	39 949 721,00 €	42 411 436,00 €	42 826 734,00 €	43 239 381,00 €	43 656 154,00 €
Evolution en valeur €		1 097 757,00 €	2 461 715,00 €	415 298,00 €	412 647,00 €	416 773,00 €
Evolution %		3%	6%	1%	1%	1%

➤ Produits de la fiscalité indirecte

La fiscalité indirecte comprend les recettes affectées au compte 73 en dehors de la fiscalité directe et transférée (l'octroi de mer, la taxe sur l'électricité, les droits de mutation, le fonds des investissements routiers et des transports ou FIRT, le fonds de péréquation intercommunal et communal ou FPIC, ...).

2022 a été une année relativement dynamique sur le plan économique laissant apparaître un regain de la fiscalité indirecte. Il faut espérer que la situation économique en 2023 se stabilise voire s'améliore profitant ainsi aux deux locomotives de la fiscalité indirecte dont les évolutions sont intrinsèquement liées au dynamisme économique :

- L'allocation de l'octroi de mer dépend des dépenses effectuées par chaque collectivité qui devraient connaître une progression significative sur la mandature, et particulièrement celles portées à la section d'investissement. Ainsi, après la contraction en 2023, la recette OM poursuivra son évolution jusqu'en 2026 sous réserve d'une modification du mode de répartition ainsi que du maintien du dispositif, et à condition que les dépenses d'investissement de la Commune atteignent le niveau escompté.
- La recette inhérente au FIRT se stabilisera dans les années à venir du fait du volontarisme des politiques publiques en matière de décarbonisation et de verdissement des déplacements.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Octroi de Mer	21 776 895,04 €	22 915 374,00 €	22 915 502,00 €	22 000 000,00 €	22 300 000,00 €	23 500 000,00 €
<i>Evolution en valeur €</i>		1 138 478,96 €	128,00 €	-915 502,00 €	300 000,00 €	1 200 000,00 €
<i>Evolution %</i>		5,23%	0,00%	-4,00%	1,36%	5,38%
Fonds des Investissements Routiers et des Transports	2 992 983,31 €	2 992 983,00 €	2 990 000,00 €	2 990 000,00 €	2 990 000,00 €	2 990 000,00 €
<i>Evolution en valeur €</i>		- 0,31 €	- 2 983,00 €	- €	- €	- €
<i>Evolution %</i>		0,00%	-0,10%	0,00%	0,00%	0,00%

Le FPIC, dont le montant est porté à nouveau à un milliard d'euros en 2023 par le gouvernement, devrait être équivalent à celui de 2022 (982 744 €) sous réserve que la répartition qui a été décidée par la CIVIS à l'égard de ses communes membres en 2022 reste inchangée en 2023. Néanmoins, selon les projections actualisées de la CIVIS, la perte du bénéfice du FPIC pour l'ensemble intercommunal devrait intervenir en 2025.

En effet, le FPIC est attribué en fonction du rang de l'EPCI au classement de l'ensemble intercommunaux d'outremer établi à partir d'un indice découlant de différents critères et notamment le revenu par habitant ainsi que le potentiel fiscal.

Notre EPCI passerait dès lors de la 4^{ème} position à la 10^{ème} vers 2025. L'évolution de son indice expose donc la CIVIS à un risque de perte de cette ressource puisque seuls les 60 % des premiers ensembles intercommunaux figurant dans ce classement sont éligibles au reversement du FPIC.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Fonds de péréquation des ressources Intercommunale	1 012 885,00 €	982 744,00 €	982 744,00 €	982 744,00 €	737 058,00 €	491 372,00 €
<i>Evolution en valeur €</i>		-30 141,00 €	0,00 €	0,00 €	-245 686,00 €	-245 686,00 €
<i>Evolution %</i>		-3%	0%	0%	-25%	-33%

➤ Dotations

Elles comprennent les recettes du chapitre 74 (la DGF, la DSU, la DNP les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales, les autres dotations).

La principale dotation perçue par la collectivité est la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Le montant prélevé sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités au titre de la DGF pour l'année 2023 augmentera de 320 M€ permettant selon le gouvernement de maintenir ou augmenter la dotation de 95 % des collectivités. Il faut espérer que cette augmentation soit profitable à la commune de Saint-Louis.

Dans l'attente de connaître avec exactitude l'évolution de notre DGF, il est fait le choix par prudence, de cristalliser son montant en 2023 et les années suivantes.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dotation Globale de Fonctionnement	4 979 760,00 €	4 940 123,00 €	4 940 123,00 €	4 940 123,00 €	4 940 123,00 €	4 940 123,00 €
<i>Evolution en valeur €</i>		-39 637,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Evolution %</i>		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Par ailleurs, le gouvernement a décidé une nouvelle fois de majorer de 180 M€ les dotations de péréquation des communes (90 M€ pour la Dotation de Solidarité Urbaine ainsi que pour la Dotation de solidarité rurale). La commune de Saint-Louis devrait pouvoir compter sur une augmentation de sa DSU et donc de la DACOM. Néanmoins, dans l'attente de la notification de la part des services de l'Etat, il est décidé de reconduire le même montant encaissé en 2022.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dotation d'aménagement des communes et circonscriptions territoriales d'outre-mer (DACOM)	6 097 522,00 €	6 648 908,00 €	6 648 908,00 €	6 648 908,00 €	6 648 908,00 €	6 648 908,00 €
<i>Evolution en valeur €</i>		551 386,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Evolution %</i>		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement et leur évolution de 2021 à 2026

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2021	82 097 274	-1,25 %	1 516
2022	85 553 850	4,21 %	1 580
2023	87 376 588	2,13 %	1 613
2024	88 812 757	1,64 %	1 640
2025	90 111 822	1,46 %	1 664
2026	90 983 651	0,97 %	1 680

L'évolution moyenne et totale de l'ensemble de la période

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Dépenses de fonctionnement	2,08 %	10,82 %

La municipalité entend encadrer strictement la progression annuelle de ses dépenses de fonctionnement aux fins de financer sa programmation pluriannuelle d'investissement.

Ainsi, sur la période 2023-2026, les dépenses totales de fonctionnement devront connaître une évolution annuelle modérée en deçà de 2%. Il est toujours important de rappeler que la maîtrise des dépenses de fonctionnement est un fort signal lancé à l'égard de nos partenaires économiques en vue du financement de notre programme pluriannuel d'investissement.

Dépenses incompressibles, les charges de personnel, représentant la plus grosse masse de dépenses, devront faire l'objet d'une attention particulière, et leur évolution devra être inférieure à 2 % en moyenne jusqu'en 2026. Fortement impactées en 2022 par de nombreuses mesures – intervenues par la plupart en cours d'année - les charges de personnel ont subi un accroissement de +1,9 % par rapport à 2021.

Pour rappel, plusieurs mesures visant à améliorer le pouvoir d'achat des agents publics ont grevé - à différents intervalles de l'année - le chapitre 012 « Charges de personnel » :

- La revalorisation du SMIC de 0,9 % en début d'année ;
- La revalorisation des échelles indiciaires des fonctionnaires territoriaux de catégorie C (C1, C2, C3 et C4) ainsi que celles des cadres d'emplois des agents de police municipale, des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels et du corps des agents de police municipale de Paris en début d'année ;
- Le versement de l'« Indemnité inflation » de 100 euros pour faire face à la hausse des prix de l'énergie et des carburants. Les employeurs territoriaux devaient la verser à tous leurs agents (fonctionnaires et contractuels) ayant perçu un revenu inférieur ou égal à 26 000 euros brut sur la période du 1er janvier au 31 octobre 2021. En ce qui concerne la Commune de Saint - Louis, cette indemnité a été octroyée vers la fin février 2022 ;
- La majoration du point d'indice intervenue le 1^{er} juillet 2022. La valeur mensuelle du point d'indice majoré est passée de 4,68 € à 4,850033 € soit +3,5% représentant une augmentation de 500 000 € uniquement pour le second semestre.

L'impact de ces mesures sur une seule partie de l'année a permis de limiter la progression des charges de personnel en 2022. Toutefois, en 2023, le coût notamment de la majoration du point d'indice calculé sur une année pleine grèvera plus sévèrement les charges de personnel.

En outre, le gouvernement a décidé dès le 1^{er} janvier 2023 de revaloriser de +1,8 % les plus bas salaires de la fonction publique portant le minimum de traitement dans la fonction publique à 1 712,06 € bruts mensuels (1 353 € nets soit +24 €).

La trajectoire initiale des charges de personnel sera donc fortement altérée par l'ensemble de ces réformes et mesures déjà mises en œuvre et d'autres à venir comme la prise en charge partielle par les employeurs de la protection sociale complémentaire des agents.

Pour les employeurs territoriaux, la participation obligatoire à la prévoyance entre en vigueur le 1er janvier 2025 (coût estimatif annuel de 147 000 €) et celle relative à la complémentaire santé le 1er janvier 2026 (coût estimatif annuel de 315 000 €).

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges à caractère général (011)	7 123 027 €	7 587 315 €	7 500 000 €	7 575 000 €	7 650 750 €	7 727 258 €
Charges de personnel (012)	63 298 892 €	64 489 621 €	66 700 000 €	68 000 000 €	68 900 000 €	69 500 000 €
Atténuations de produits (014)	133 805 €	86 117 €	330 000 €	330 000 €	330 000 €	330 000 €
Contingents et participations obligatoires	1 583 352 €	1 504 119 €	1 513 167 €	1 528 299 €	1 543 582 €	1 559 018 €
Subventions versées (Etablissements publics, associations,...)	8 761 403 €	10 247 137 €	9 563 590 €	9 632 590 €	9 795 690 €	9 847 811 €
Intérêts de la dette	749 921 €	705 016 €	784 126 €	910 372 €	990 473 €	1 096 538 €
Autres dépenses	446 874 €	934 525 €	985 704 €	836 496 €	901 327 €	923 027 €
Charges réelles de fonctionnement	82 097 274 €	85 553 850 €	87 376 588 €	88 812 757 €	90 111 822 €	90 983 651 €

CROISSANCE NOMINALE	2021/2020	2022/2021	2023/2022	2024/2023	2025/2024	2026/2025
Charges à caractère général (011)	6,6%	6,5%	-1,2%	1,0%	1,0%	1,0%
Charges de personnel (012)	-2,6%	1,9%	3,4%	1,9%	1,3%	0,9%
Atténuations de produits (014)	-53,8%	-35,6%	283,2%	0,0%	0,0%	0,0%
Contingents et participations obligatoires	-2,5%	-5,0%	0,6%	1,0%	1,0%	1,0%
Subventions versées (Etablissements publics, associations,...)	13,4%	17,0%	-6,7%	0,7%	1,7%	0,5%
Intérêts de la dette	-13,6%	-6,0%	11,2%	16,1%	8,8%	10,7%
Autres dépenses	16,0%	109,1%	5,5%	-15,1%	7,8%	2,4%
Charges réelles de fonctionnement	-0,5%	4,2%	2,1%	1,6%	1,5%	1,0%

Ainsi, pour compenser la forte progression des charges de personnel, les frais généraux (le train de vie de la commune) devront être inférieurs à 7,5 millions d'euros en 2023, et évoluer à seulement 1 % par an de 2024 à 2026. Hormis les intérêts de la dette, tous les autres postes de dépenses devront connaître également une faible évolution annuelle sur la période 2023-2026.

Sur toute la période 2021-2026 (toutes réserves émises), l'évolution moyenne annuelle des dépenses réelles de fonctionnement devrait être de l'ordre de 1,6 %.

B. LE PROJET DE MANDATURE ET SON FINANCEMENT

1. Coût du programme d'investissement

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Projection 2023	Projection 2024	Projection 2025	Projection 2026	Reste à financer en 2027
Coût de la PPI	6 495 250	10 697 611	25 184 148	21 630 957	23 075 207	22 839 168	30 584 378
Total 2021-2026	109 922 341						
Total 2021-2027	140 506 719						

Le programme d'investissement de la municipalité sur la période 2021-2026 se chiffre à 110 M€ (140 M€ sur la période 2021-2027) en augmentation de 2 M€. En effet, au-delà de l'avancée des études permettant de peaufiner les montants estimatifs des travaux et de réajuster le calendrier opérationnel de certaines opérations⁶, une nouvelle opération intègre la PPI à savoir le programme de petits aménagements de proximité (PAP) dont la réalisation a été demandée par les Saint-Louisien et Riviérois à l'issue des conseils participatifs des citoyens.

Sur les 110 M€, 17,3 M€ ont déjà été réalisés et financés. Resteront à financer 92,7 M€ sur la période 2023/2026.

⁶ Exemple de la programmation liée au renouvellement urbain du quartier du Gol (voir PPI en annexe)

En 2023 :

- **Poursuite des travaux et études des principaux investissements de la PPI :**
 - La requalification des voies structurantes et modernisation des voiries en milieu aggloméré et dans les hauts
 - Le renouvellement urbain du quartier du Gol avec des études bien engagées ;
 - La construction d'un groupe scolaire de 24 classes dans la Zac Avenir déjà bien entamée (75 % d'avancement prévisionnel prévu pour fin 2023) ;
 - Après Méroc, Bengali, et Bois de Nèfles Cocos, la conduite des études et autres procédures de marchés publics permettant de lancer la réhabilitation des autres maisons communales de proximité.

- **Démarrage des études pour certaines opérations :**
 - Après l'étanchéité du bâtiment, les études de réhabilitation globale de la bibliothèque de la Rivière (agencement, accessibilité, remise aux normes électriques, ...) ;
 - La réhabilitation de la piscine de Saint-Louis ;
 - La construction du centre culturel ;
 - La réalisation des équipements funéraires ;
 - La construction d'une salle de fêtes ;
 - La mise aux normes de l'accessibilité des bâtiments communaux au moyen de l'ADAP (agenda de l'accessibilité programmée).

- **Des enveloppes toujours consacrées au rééquipement et rattrapage structurel de la Commune :**
 - Le plan numérique des écoles avec la volonté d'équiper les 27 établissements de Saint-Louis et La Rivière forte de la réussite de l'expérimentation menée dans les trois premières écoles pilotes (Jean Macé, Anatole France, Pablo Picasso) ;
 - Le programme de modernisation du parc informatique communal et scolaire et du renforcement de l'infrastructure ;
 - Le programme de renouvellement du parc automobile et des engins ;
 - Le programme de ré-outillage des services communaux (mobilier, matériels électroportatifs, etc.) ;
 - Les programmes de réhabilitation du patrimoine bâti communal et scolaire ;
 - Le programme de réhabilitation et de création d'équipements sportifs.

Le périmètre stratégique de chaque programme sera arrêté lors de la préparation du budget primitif.

Le programme d'investissement de la période 2021-2027 est présenté en annexe. Les coûts affichés sont susceptibles d'évoluer à la hausse ou à la baisse notamment pour les projets qui sont encore au stade des études.

2. Le financement du programme

Il est présenté ci-dessous le plan de financement prévisionnel des investissements à réaliser sur la période 2023/2026. Le remboursement du capital de la dette ne figure pas dans les dépenses d'investissement à financer, puisque celui-ci doit être couvert par l'autofinancement.

L'épargne de la collectivité

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Epargne de gestion	10 187 303	9 230 976	8 371 448	6 517 915	5 747 574	6 334 624
Epargne brute	9 437 382	8 525 960	7 587 321	5 607 544	4 757 100	5 238 087
Epargne nette	6 138 448	5 078 615	4 833 758	2 989 300	1 800 874	1 832 054

La maîtrise des dépenses de fonctionnement sur la période 2023/2026, comme évoquée supra, permettrait de dégager des épargnes brutes annuelles supérieures à 4 M€ ainsi que des **épargnes nettes, toutes positives**, venant en partie financer le PPI. L'épargne nette s'afficherait à **4,8 M€ en 2022**.

Le financement

Le tableau ci-dessous présente le plan de financement prévisionnel de l'investissement sur la période 2022-2026. Les cessions d'immobilisation correspondent à des recettes pouvant être intégrées dans le plan de financement. Dans le cadre de cette prospective, elles sont prévues à 0, mais pourront être réajustées à la hausse le cas échéant. En sus de l'épargne nette, le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) viendra compléter également le financement du programme d'investissement. Ces dernières (épargne nette, FCTVA, cessions) sont considérées comme les ressources propres de la commune.

	2023	2024	2025	2026	Total
Epargne nette (a)	4 833 758	2 989 300	1 800 874	1 832 054	11 455 986
FCTVA (b)	1 360 000	3 115 056	2 980 870	3 233 722	10 689 648
Autres recettes (c)	725 040	725 040	725 040	725 040	2 900 160
Produit de cessions (d)	-	-	-	-	-
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	6 918 798	6 829 396	5 506 784	5 790 815	25 045 793
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	10 153 751	8 779 694	8 678 658	6 561 578	34 173 681
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	4 500 000	7 446 324	10 074 163	12 745 870	34 766 357
Financement total h = (e+f+g)	21 572 549	23 055 414	24 259 605	25 098 264	93 985 832

Les ressources propres ne sont cependant pas suffisantes pour couvrir entièrement le financement des projets, nécessitant le recours aux partenaires externes. La PPI 2023-2026 serait ainsi financée pour la période, au moyen de subventions d'équipement de la Région, du Département, de l'Etat, de l'Europe et d'autres organismes à hauteur de 34,1 M€, et par le recours à l'emprunt auprès des banques à hauteur de 34,7 M€.

Répartition prévisionnelle des subventions par partenaire public

	2023	2024	2025	2026	Total
Département	3974662	0	29465	29465	4 033 592
EPCI	1576629	917367	1940186	2436613	6 870 795
Etat	3572460	6362327	5209007	4095500	19 239 294
Région	1030000	1500000	1500000	0	4 030 000
Total	10 153 751	8 779 694	8 678 658	6 561 578	34 173 681

L'Etat constituerait le principal financeur avec 19,2 millions d'euros au titre, entre autres, des travaux liés au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.

C. L'IMPACT FINANCIER DE LA PPI

1. Le niveau de l'endettement

	Encours de dette au 31/12	Evolution n-1	Emprunts nouveaux
2021	32 513 993	5,15 %	4 925 000
2022	29 066 647	-10,6 %	0
2023	30 416 311	4,64 %	4 500 000
2024	35 244 391	15,87 %	7 446 324
2025	42 362 327	20,2 %	10 074 163
2026	51 702 165	22,05 %	12 745 870

Au 31 décembre 2022, l'encours de la dette de la Commune s'établit à 29,1 M€. Afin de compléter le financement des investissements programmés en 2023, un emprunt de **4,5 M€** serait nécessaire. Au **31 décembre 2023**, la dette de la collectivité s'établirait à **30,4 M €** soit **une hausse de +4,64 %**.

Au 31 décembre 2026, si la totalité du programme est réalisée, l'encours de dette devrait s'élever à 51,7 M€. Il connaîtrait une évolution significative sur la période 2021-2026 mais resterait supportable pour la collectivité puisque l'ensemble de nos indicateurs demeurerait au vert. Ramené au nombre d'habitant, il s'établirait à 941 € contre 1 361 € en moyenne pour la strate.

L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Annuités	4 048 855	4 152 361	3 537 690	3 528 615	3 946 699	4 502 571
Evolution n-1 (en %)	-9,13 %	2,56 %	-14,8 %	-0,26 %	11,85 %	14,08 %
Capital en euro	3 298 934	3 447 345	2 753 564	2 618 244	2 956 226	3 406 033
Intérêts en euro	749 921	705 016	784 126	910 372	990 473	1 096 538

L'annuité devrait connaître une très baisse significative en 2023 (-14,8 % par rapport à 2022) grâce à l'extinction de deux prêts au taux fixe de 6,05 %. Cela permet un impact positif sur les différents indicateurs financiers, et notamment sur la capacité de désendettement de la commune.

Ainsi, le ratio de désendettement (ou la capacité de désendettement) - qui détermine le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle - s'établirait en deçà du **seuil plafond de 12 années**.

La capacité de désendettement de la collectivité évoluerait ainsi comme suit

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Ratio	3,4 ans	3,4 ans	4 ans	6,3 ans	8,9 ans	9,9 ans

En 2023, cette dernière devrait s'élever à **4 années** et resterait inférieure à 12 années jusqu'en 2026 (seuil admissible).

Enfin, la dette de la collectivité est structurée de la manière suivante

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	16 043 594 €	55,20%	2,63%
Variable	5 819 923 €	20,02%	2,95%
Livret A	7 203 130 €	24,78%	2,62%
Ensemble des risques	29 066 647 €	100,00%	2,69%

État généré au 01/01/2023

Il importe de noter que la dette de Saint-Louis présente un risque très faible.

2. L'épargne / l'indicateur qui mesure la capacité de financement

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement	91 562 336	94 728 472	94 963 909	94 420 300	94 868 922	96 221 738
Épargne de gestion	10 187 303	9 230 976	8 371 448	6 517 915	5 747 574	6 334 624
Épargne brute	9 437 382	8 525 960	7 587 321	5 607 544	4 757 100	5 238 087
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	10,31 %	9,06 %	7,99 %	5,94 %	5,01 %	5,44 %
Épargne nette	6 138 448	5 078 615	4 833 758	2 989 300	1 800 874	1 832 054

L'épargne de gestion est la différence entre les recettes et les dépenses hors intérêts de la dette. L'épargne brute constitue quant à elle, l'écart entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement y compris les intérêts de la dette. Cet excédent, appelé aussi autofinancement brut, finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette.

La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle. La collectivité peut, soit consacrer la totalité de son épargne brute au financement direct de ses investissements, soit recourir à l'emprunt en s'assurant que celle-ci couvre le remboursement en capital de la dette.

L'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette détermine l'épargne nette de la collectivité qui correspond à une ressource propre qui peut être affectée à des nouvelles dépenses d'équipement. Si cette dernière est positive, cela signifie que la collectivité possède encore des marges financières pour emprunter ; dans le cas où elle est négative, un risque de déséquilibre budgétaire peut survenir à moyen-long-terme.

En ce qui concerne Saint-Louis, l'épargne nette demeure positive jusqu'en 2026, ce qui souligne la capacité de la collectivité à financer son PPI en recourant au volume d'emprunt affiché dans la prospective 2023-2026.

D. LES DEPENSES DU PERSONNEL : EVOLUTION ET PROJECTIONS

1. Effectifs rémunérés au 31/12/2022 tous les statuts confondus

Au 31 décembre 2022, l'effectif communal (hors CCAS et Caisse des écoles) était de 1 637 agents.

Evolution de la répartition par statut

Commune	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	1097	1084	1193	1174	1162	1179	1151	1119
Agents contractuels (CDD, CDI, Emplois aidés, Apprentis, Adultes relais)	588	555	616	616	638	545	565	542
Soit effectif total tous statuts confondus	1685	1639	1809	1790	1800	1724	1716	1661

Effectifs 2022	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Contractuels non permanents	Total
En nombre	1119	484	34	1661
En ETP	1025	481	32	1554

Tous contrats et statuts confondus, l'effectif de la collectivité baisse d'environ 4,5 % au 31 décembre 2022 par rapport à 2021.

Répartition par filière et par statut

Filières	Fonctionnaires	Contractuels droit public + droit privé (emplois aidés)	Total	
			En nombre	En ETP
Administrative	402	88	490	474
Technique	657	362	1020	940
Culturelle	7	0	7	7
Sportive	7	5	12	12
Médico-sociale	2	19	21	21
Animation	4	8	12	11
Police	40	0	40	40
Autres	0	36	59	49
Total	1119	518	1661	1554

Répartition par catégorie

Fonctionnaires et contractuels	En nombre	En ETP
Catégorie A	34	33
Catégorie B	33	33
Catégorie C	1535	1439
TOTAL	1602	1505

Les caractéristiques essentielles des effectifs affectés sur les différents emplois perdurent dans les mêmes proportions :

- Catégorie A : **2%**
- Catégorie B : **2%**
- Catégorie C : **96%**

2. Analyse et projection des mouvements RH

Les entrées

Volume/Origine des entrées en CDD	Renfort (surcroît d'activité : CDD)	Apprentis	Droit privé (adultes relais)
2017	40	4	4
2018	53	7	3
2019	27	5	3
2020	13	0	2
2021	7	2	0
2022	12	0	0

Les départs

Volume et origine des départs	Retraite	Fin de Contrat	Mutation	Démission	Décès	Licenciement pour inaptitude physique	Rupture conventionnelle	Fin de détachement
2019	32	2	0	3	4	1		
2020	31	31	7	5	10	1		
2021	35	22	3	3	8	1	1	1
Au 31 décembre 2022	38	38	2	1	7	0	0	0

Les départs à la retraite constituent le principal motif de départ de la collectivité : en moyenne 32 départs annuels sont recensés sur les 3 prochaines années.

	2023	2024	2025
Projection des départs en retraite des agents	38	20	40

3. Répartition Femmes-Hommes par filière

Filières / Grades ou emplois	Femmes	Hommes	Total
ADMINISTRATIVE	313	178	491
TECHNIQUE	365	654	1019
SPORTIVE	1	11	12
MEDICO-SOCIALE	19	2	21
CULTURELLE	5	2	7
ANIMATION	5	7	12
POLICE RURALE ET MUNICIPALE	5	35	40
Total général	713	887	1602

Ces données ne concernent pas les emplois non permanents : PEC/apprentis/adultes relais. La filière technique constitue **63%** de l'effectif total de la collectivité dont **36%** de femmes. La filière administrative reste majoritairement féminine avec **66%** de femmes.

4. Perspectives d'évolution des charges de personnel

Les données au 31 décembre 2022

ANNEE	2018 en K€	2019 en K€	2020 en K€	2021 en K€	2022 en €
Montant voté au BP	64 100	64 700	66 200	66 700	65 000 000
Décision modificative	100	750	/	/	500 000
Total budget	64 200	65 540	66 200	66 700	65 500 000
Montant réalisé et voté au CA	64 198	65 446	64 968	63 298	64 489 621

La projection de la masse salariale en 2022

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Charges de personnels	64 198 177 €	65 446 585 €	64 968 763 €	63 298 892 €	64 489 621,17 €	67 300 000 €

Après cette présentation générale du contexte économique et financier ainsi que du cadre budgétaire de la commune, il convient à présent d'examiner les orientations stratégiques pour 2023, déclinées par politique publique et par axes prioritaires de la mandature.

CHAPITRE 2 : LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DECLINEES PAR POLITIQUE PUBLIQUE ET PAR AXES PRIORITAIRES DE LA MANDATURE

I. LES REPONSES AUX URGENCES DU QUOTIDIEN

A. UN CADRE DE VIE PLUS PROPRE, PLUS SECURISÉ ET MIEUX ENTRETENU POUR BIEN VIVRE TOUS LES JOURS

1. Les routes

L'état des routes est au cœur des priorités de l'équipe municipale qui, héritant d'une situation où le manque d'investissement a été criant pendant de trop nombreuses années, a fait le choix d'une démarche pluriannuelle de travaux qui permettra année après année d'améliorer le réseau routier, aussi bien en milieu urbain que dans les quartiers des hauts de la ville.

Les travaux sur les voiries concernent aussi bien de grosses opérations structurantes de requalification comme des travaux moins lourds d'entretien mais nécessaires et indispensables pour la sécurité des usagers.

Ainsi, **en 2022**, les opérations suivantes ont été externalisées dans le cadre du marché à bons de commande pour un montant total de plus de 850 k€ HT :

- Parking de l'hôtel de ville (remise aux normes des réseaux d'eaux pluviales, d'assainissement des eaux usées ; modernisation des trottoirs et cheminements PMR, nouveau revêtement de chaussée en enrobé, déploiement de bornes de recharges de véhicules électriques, structuration et optimisation des stationnements, ... pour un montant d'environ 138K€ ;
- Recalibrage de la Ravine des Fiagues et remplacement du radier par un ouvrage hydraulique correctement dimensionné (232 K€)
- Démarrage de la 1^{ère} tranche des travaux sur la partie basse du chemin Canots (assainissement pluvial, soutènement, profilage et rénovation de revêtement de chaussée) pour un montant d'environ 400 K€. Le phasage des travaux s'est fait en coordination avec le Département et la SAPHIR qui portent le déploiement du nouveau réseau d'irrigation.
- Réalisation de revêtement de chaussée sur le chemin Amazingoi
- Assainissement pluvial du Centre Technique Municipal,
- Campagne de mise en sécurité et de modernisation des voiries et signalisation routière.

Par ailleurs, **la régie communale** a réalisé divers travaux de sécurisation, de curage, de signalisation pour un montant total de plus de 100.000 euros sur tout le territoire.

Pour 2023, l'objectif sera de définir une stratégie d'intervention globale sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, le programme de voirie sera réalisé d'une part au travers des marchés de travaux, et ce, en soutien aux entreprises répondant à la commande publique pour les restructurations d'opérations de voirie de grande et moyenne envergure, et d'autre part par la régie communale. C'est un axe de la modernisation de l'administration municipale et de la montée en compétences et de la professionnalisation des équipes.

A cet égard, au niveau de la régie communale, un nouvel objectif stratégique sera poursuivi afin que la Ville puisse se donner des moyens techniques et humains utiles pour la mise en œuvre en interne de petits chantiers d'enrobés.

Cette optimisation des capacités internes à la Commune pour réhabiliter plus durablement les chaussées se fera via la mise en place d'une équipe dédiée en régie, tout en conservant des commandes externalisées dans le cadre des opérations structurantes.

Pour 2023, les actions significatives porteront sur :

- La poursuite du plan de modernisation des voiries avec notamment les opérations de travaux sur Chemin des Canots, Chemin Dejean, Chemin Richard, Rue Etienne Azema, etc
- La poursuite des études de la rue Kerveguen ainsi que les procédures réglementaires
- Le lancement des études de faisabilité en vue de la réhabilitation de la Rue Jean XXIII (Topo, Caméra, Géotechnique, Coordination M. Ouvrage...) ainsi que les études sur la rue Marius et Ary Leblond
- L'impulsion d'un programme d'aménagement des voiries rurales agricoles avec une stratégie d'ensemble afin de lever les fonds européens et réaliser les travaux
- En lien avec la direction de la commande publique, lancement des accords cadre pour les travaux de VRD, de locations d'engins
- L'organisation du programme de curage préventif
- L'établissement d'un programme pluriannuel de résorption des radiers, à soumettre aux appels à projets fléchés au titre du POE 3
- L'adoption du règlement de voirie.

2. Les espaces publics et l'environnement

En 2022, le service environnement est principalement intervenu sur :

- La propreté et l'entretien des espaces publics,
- L'élimination des dépôts sauvages,
- L'enlèvement des véhicules hors d'usage,
- Le nettoyage de parcelles en friche en relation avec la Brigade Environnement dans le cadre de la lutte contre la dengue.

La réorganisation des missions par secteurs a permis d'amorcer une meilleure gestion des interventions de proximité dans les quartiers et de mieux responsabiliser les équipes avec un pilotage opérationnel plus efficace.

Le programme « 1 million d'arbres » a été contractualisé avec le Département. Des plantes ont été réceptionnées et préparées pour démarrer le cycle des plantations dans les cours d'école en priorité.

Pour 2023, le plan d'actions prioritaire portera sur :

- La poursuite de la structuration de la direction pour une gestion plus efficiente des missions en responsabilisant les managers dans leur rôle d'encadrement et en ajustant les ressources humaines. L'objectif du travail également partagé pour l'ensemble des équipes sera un axe prioritaire. Chaque quartier doit être nettoyé et embelli équitablement ;
- La finalisation de l'opération pépinière dans le cadre du projet 1 million d'arbres et la mise en production des premiers plants en régie par les services municipaux ;

- La réalisation en régie des réseaux d'irrigation de certains espaces paysagers ;
- La sectorisation des équipes de fleurissement et d'embellissement pour maximiser les réalisations de plantations et redonner vie aux espaces délaissés

3. L'éclairage public

En 2022 les interventions sur le réseau d'éclairage public ont consisté à :

- La réhabilitation et la remise en service d'un nouvel éclairage public dans la cité Frangipane (55,6 K€ dont 75 % de subventions du SIDELEC)
- La rénovation partielle de l'éclairage du Stade de l'Etang (22,7 K€)
- La mise en place d'un éclairage public photovoltaïque expérimental sur la RHI Pont Neuf (46,5 K€ dont 25 % de subventions du SIDELEC)
- Divers travaux de remise en service de l'éclairage public et d'entretien des transformateurs électriques privés de la Ville pour un montant de 115,4 K€

Pour 2023, la Commune a exprimé sa volonté auprès de SIDELEC de commencer sans délai les travaux de réhabilitation et de mise aux normes des éclairages sportifs, qui concerneront à terme 6 sites sportifs pour un montant total prévisionnel de 1 264 000 € HT :

- Stade Théophile HAORAU
- Complexe sportif de Roches Maigres
- Terrain de foot du Gol
- Stade Louis Viadère à la Rivière
- Terrain de foot des Makes
- Terrain de foot de Verval.

Par ailleurs, la Ville a sollicité le SIDELEC pour lancer la consultation de la 2^{ème} tranche de travaux de réhabilitation de près de 700 points lumineux sur le territoire de Saint-Louis en 2023 ;

La Ville demande également au SIDELEC de travailler à la réfection complète des éclairages de 3 lotissements :

- Lotissement de l'enclos à la Rivière 42 k€ HT,
- Lotissement Oliver TAMBO à la Gare 37 k€ HT,
- La RHI Pont NEUF 233 k€ HT.

Ce programme concernera de nombreux quartiers dont les travaux de réhabilitation d'éclairage répondent aux critères d'éligibilité du SIDELEC :

- Taux vétusté par rue > 50 %
- Prise en compte prioritaire des points lumineux rattachés à un même coffret, pour éviter des interventions sur des points lumineux isolés...
- Homogénéité d'intervention sur des quartiers qui ont fait l'objet d'une réfection partielle.

Ce programme de travaux représentera un montant global de l'ordre de 1 036 K€ subventionné à 75 % par le SIDELEC.

A la fin du programme de réhabilitation des deux tranches, ce seront 32 armoires de commandes et 1 300 points lumineux qui auront été réhabilités soit 28 % du parc qui en compte actuellement 4 582 candélabres. Cela permettra d'obtenir une diminution de la consommation annuelle d'électricité de 20 %.

4. Le patrimoine bâti

La direction des bâtiments a amorcé sa restructuration en 2022, laquelle doit se poursuivre afin de répondre aux exigences de réactivité et de montée en compétences dans le cadre d'une gestion plus performante des missions, lesquelles sont organisées comme suit :

- Les opérations en maîtrise d'ouvrage déléguées (travaux de mise en accessibilité des bâtiments confiés à la SPL Maraina et construction du groupe scolaire de la Zac Avenir confiée à la SPL Grand Sud)
- Les opérations en maîtrise d'ouvrage directe réalisées par des entreprises
- Les opérations de conception par le bureau d'études interne qui a fait l'objet d'une réorganisation avec un architecte comme responsable
- Les opérations réalisées par la régie.

En 2022, les principales opérations qui ont été réalisées:

- Travaux d'étanchéité sur divers bâtiments (Bibliothèque de La Rivière, école de Ravine Piment, CMS de Saint-Louis)
- Divers travaux de pose de modulaires (local de l'opposition, services administratifs au niveau du CLAC, salles de classes Paul Salomon et Robert Debré)
- Réhabilitation des maisons communales de proximité de Bengali, Méroc et de Bois de Nèfles Coco
- Lancement des travaux de construction du groupe scolaire de la Zac Avenir,
- Finalisation des études de maîtrise d'œuvre pour les travaux de remise aux normes électriques du bâtiment Hippolyte Foucque et de la mairie centrale,
- Différentes interventions de la Régie Bâtiment sur les écoles, les bâtiments de la ville et les équipements sportifs pour la réalisation de divers travaux liés à l'entretien courant, à la sécurisation ainsi qu'à l'amélioration de certains équipements. 832 demandes ont été enregistrées et 628 ont pu être satisfaites.

Le montant total des crédits consommés en investissement sur le BP 2022 est de 6 924 147,88€, soit près de 76% du budget alloué.

En fonctionnement, les travaux de la régie ont été réalisés pour un montant total de 224 835,82€, soit plus de 99 % du budget alloué.

Pour 2023, les objectifs de réalisation sont :

- **Le lancement de la campagne de sécurisation des bâtiments** pour ~1 000 K€ répartis comme suit :
 - Le lancement des travaux de mise aux normes électriques de l'école Paul Hermann ~200 K€

- Le lancement de travaux de sécurisation du plafond de l'église de La Rivière Saint Louis ~80 K€
- La sécurisation électrique de l'église de Saint-Louis ~80 K€
- La mise aux normes électrique de l'Hôtel de Ville et du bâtiment Hippolyte Foucque ~400 K€
- Le ravalement de façade et réfection des menuiseries de l'Hôtel de Ville ~300 K€
- **La continuité de la campagne de réfection du clos-couvert du patrimoine bâti** pour 710 K€ répartis comme suit :
 - Le lancement des travaux de réfection de l'étanchéité pour le bâtiment CLAC et les écoles Hégésippe Hoarau ainsi qu'Henri Lapierre ~510 K€
 - Les écoles Jean Hoarau et Robert Debré ~200 K€.
- **La création d'équipements de proximité récréatifs et sportifs** pouvant atteindre 1 220 K€ répartis comme suit :
 - La création d'aires de jeux et de Street Work Out dans divers quartiers ~940 K€
 - Le lancement des études de construction d'un pumptrack à Palissade ~150 K€
 - L'aménagement des abords à l'école Auguste Lacaussade avec un équipement multi activités ~130 K€
- **La poursuite du programme des maisons communales de proximité (MCP) avec :**
 - La mise aux normes des 8 MCP restantes (études et démarrage des travaux) pour une enveloppe prévisionnelle de 500 K€
 - La construction d'une nouvelle MCP à Plateau Maison Rouge pour un montant prévisionnel de 300 K€
 - La réhabilitation du bien acquis par la Commune (cadastré CP 251) à Ilet Furcy pour y organiser une MCP
- **L'élaboration de schéma directeur du patrimoine scolaire :** l'élaboration d'un PPI écoles avec la planification des travaux de maintenance de court/ moyen terme et des travaux plus structurants de plus long terme
- La mise aux normes du bâti scolaire selon le corps d'état priorisé (Etanchéité, maçonnerie, électricité, cuisine, plomberie, sécurisation des abords, mise en accessibilité aux PMR)...
- La sécurisation et la protection anti-vandalisme
- Les études de conception et les travaux de réaménagement des espaces extérieurs et intérieurs du centre technique municipal
- Un programme de travaux de sécurisation des bâtiments communaux de toute nature.

5. La logistique et les moyens

Le programme d'équipement des services municipaux pour reconstituer le socle de moyens afin d'effectuer les missions de base, a été une des priorités de l'équipe municipale. Des moyens financiers ont été mobilisés pour le renouvellement de la flotte de véhicules et de la logistique événementielle et ce dans une dynamique de progression depuis 2021.

En 2022, La collectivité a fait l'acquisition de 48 véhicules et engins pour moderniser la flotte vétuste de la Municipalité. Cet investissement représente 936,5 K€ pour les véhicules et engins thermiques ainsi que 378,3 K€ pour l'acquisition de 17 véhicules électriques qui ont permis de satisfaire enfin les obligations environnementales de transition énergétique qui s'imposaient aux collectivités depuis la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte. Ci-après le détail des acquisitions :

- 17 voitures électriques
- 8 camions de 3,5 T répartis entre les services opérationnels
- 5 fourgons de type Kangoo répartis entre les services techniques, de restauration scolaire et informatique
 - 5 SUV déployés auprès de la Police Municipale, des services Voirie et Environnement
 - 5 grands fourgons de 12 m3 ventilés entre la Police Municipale, la restauration scolaire la logistique et le service funéraire
 - 3 compacts de type C3
 - 2 véhicules hybrides
 - 1 compacteur
 - 1 mini-pelle excavatrice particulièrement adaptée pour des interventions dans des espaces étroits comme dans les écoles ou les espaces urbains contraints.
 - 1 camion Ampliroll avec benne et citerne.

Par ailleurs, des acquisitions ont été faites pour la logistique : chapiteaux, tables et chaises, remise en état du podium de concert de 6x8 m inutilisé depuis plusieurs années.

Pour 2023, il s'agira de :

- Poursuivre le programme d'investissements en équipements et matériels (flotte de véhicules et d'engins, acquisition de vélos électriques pour les services municipaux, sono, podium modulaire, chapiteaux etc.) afin de limiter les locations et commandes de prestations sauf pour des évènements au-delà d'une certaine jauge ;
- Structurer les espaces de stockage couplés à une gestion plus rigoureuse et informatisée avec une ritualisation du processus d'entretien du matériel communal ;
- Implémenter et déployer le système de géolocalisation sur les véhicules ;
- Améliorer le service réparation et entretien des véhicules.

6. Focus sur les Projets d'Aménagement de Proximité (PAP) : Un quartier Un projet

La relation avec les habitants et la réponse à leurs attentes constituent les éléments du dialogue citoyen, marqueur de la politique municipale : être en proximité avec les besoins du quartier et de la population qui y vit.

C'est fort de cet engagement, qu'une tournée générale des quartiers a été réalisée pendant plus de deux mois, avant le vote du budget supplémentaire. Chaque quartier a fait l'objet de réunions publiques en présence de la population, des élus de quartiers et de la maire. L'objectif était de partager avec les participants les actions entreprises et surtout d'entendre leurs problématiques et souhaits pour leur quartier afin de les traduire en projets et les intégrer au budget.

Au final, le dialogue a permis de faire émerger dans chaque quartier un PAP demandé par les habitants présents au cours de ces Conseils Participatifs Citoyens. La construction du budget 2023 intègre pleinement cette co-construction avec les habitants.

Ainsi la liste des PAP ci-après présentée va constituer les priorités d'actions.

Quartiers	PAP choisis par la population
Les Makes	Aire de jeux à Grand Serré et sécurisation des abords de l'école
La Chapelle	Réhabilitation du terrain de foot et du boulodrome
Le Ruisseau	Redéfinition et réaménagement de l'équipement sportif existant : création d'une aire de street workout, aire de jeux pour les enfants, terrain de pétanque + création d'un espace public d'accueil municipal
Gol les hauts	Aménagement d'espaces piétons autour de l'école, sécurisation des abords de l'école + aménagement d'un boulodrome
Les Canots	Aménagement de l'espace à l'arrière de la MCP
Maison Rouge	Aménagement d'une aire de jeux
Zac Avenir	Rénovation de l'aire de jeu et du jet d'eau
Le Tapage	Aménagement du parking de l'école en espaces multi-activités de loisirs
Bellevue	Aménagement d'une aire de jeux et street workout + éclairage du secteur de Pièce Jeanne
Plateau Goyaves	Création d'une aire de jeux multi-générationnel
La Gare	Requalification de rue Amazingoi et de la cité Tambo
Ilet Furcy	Couverture végétale de l'aire de jeux au niveau du boulodrome, espace de street workout et d'expression culturelle
Petit Serré	Réaménagement du terrain de l'école
Plateau Maison Rouge	Aire de jeux + street workout
Palissade	Création d'une aire de jeux
Ouaki	Aménagement du site « bassin Verval » : pare ballon, sécurisation, petits équipements de sports

Quartiers	PAP choisis par la population
Roches Maigres	Redéfinition des espaces du parc Méroc, embellissements et fleurissement des espaces, création d'espaces de pique-nique et street workout
L'Etang	Aire de jeu aux abords de la MCP + pose de ralentisseurs
Centre-Ville	Installations de mobiliers urbains en cœur de ville + embellissement et fleurissement des abords de l'église + Aménagement de l'aire de pétanque au Monument aux Morts + réalisation d'aires de jeux
Rivière Centre	Aménagement d'une aire de jeux au niveau du boulodrome + requalification du site du boulodrome et aménagement de sanitaires
Pont Neuf	Ré-équiper le terrain « bassin Pilon » en une aire multi-activités, avec une sécurisation (clôture) et un entretien conforme
Bois de Nèfles Cocos	Embellissement et sécurisation les abords de l'école, aménagement d'une aire de jeu et d'un street work out
Le Gol	Réhabilitation du parc rue Saint-Bory Vincent (travail réalisé par les élèves de Pablo Picasso)
La Olette	Réhabilitation de l'aire de jeux et street workout à Jean Joly. Traçage d'un parcours de santé entre le Chemin la Citrouille et le complexe sportif

B. UN PROJET EDUCATIF GLOBAL POUR FAIRE DE SAINT-LOUIS UN TERRITOIRE A HAUTE QUALITE EDUCATIVE

Parce qu'il est essentiel de mener une politique éducative cohérente et ambitieuse, la commune poursuit son plan d'actions pour favoriser la réussite par l'éducation en apportant des réponses adaptées en termes d'équipements, d'offre de services publics et d'amélioration du cadre de vie des élèves.

Cette politique volontariste se concrétise par la dotation de moyens alloués aux actions éducatives, une optimisation des dispositifs contractualisés ainsi que des événements participant à l'attractivité de l'école.

1. La « cité éducative », un label d'excellence

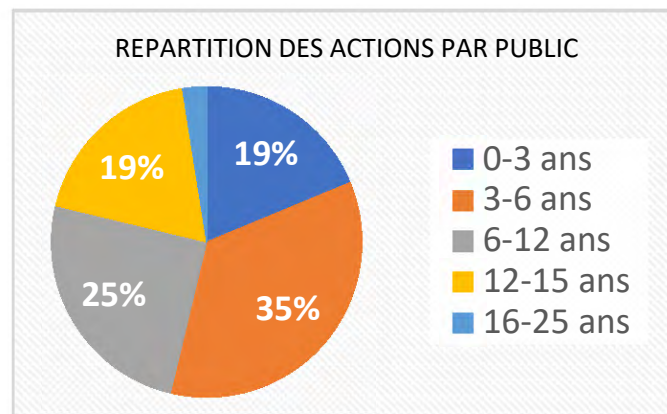
Lauréate du label Cité Éducative pour 2022, la commune de Saint-Louis a été bénéficiaire de moyens financiers afin de déployer sur les QPV du Gol, du centre-ville et de Roches Maigres, un programme d'actions co-construit avec les services de l'Éducation Nationale. L'objectif des Cités Educatives est d'organiser autour des établissements scolaires des quartiers prioritaires, une alliance de tous les acteurs éducatifs pour mieux accompagner les enfants concernés vers la réussite depuis le plus jeune âge et jusqu'à l'insertion professionnelle (0-25ans) dans tous les temps et les espaces, en lien avec leur famille.

Au titre des engagements financiers annuels, la cité éducative de Saint-Louis est établie sur un budget de 680 000 euros répartis comme suit :

- Etat : 390 000 €
- Commune : 290 000 € (dont 90 000 € en valorisation des moyens communaux)

Le programme d'actions au titre de l'année 2022 regroupe 47 actions réparties sur les thématiques suivantes :

- Culture Artistique et Numérique
- EDD (Environnement Développement Durable)
- Orientation et Insertion professionnelle
- Parentalité
- Prévention et Citoyenneté
- Réussite scolaire
- Ingénierie



Une cheffe de projet a été recrutée pour mettre en œuvre ce dispositif et faire vivre l'animation partenariale.

Les actions se poursuivront en 2023 sur la base d'une programmation approuvée par l'ensemble des partenaires.

2. La garderie du matin

Ce service de garderie du matin gratuit a été instauré dans toutes les écoles publiques communales depuis la rentrée scolaire 2021-2022 dans les tranches horaires de 07h00 à 07h50.

Le nombre de places maximum avait été fixé à 15 pour les écoles dont l'effectif est inférieur à 150 enfants et 30 pour les écoles de plus de 150 enfants.

Face à l'augmentation des demandes et afin de répondre aux besoins de parents, la capacité d'accueil dans 8 écoles a été réévaluée en 2022. La capacité d'accueil totale toutes écoles confondues sur le territoire est de 920 places.

Cette offre de service sera consolidée en 2023 avec une évaluation qualitative dans un objectif d'amélioration continue.

3. La charte de collaborations ATSEM/PE

Cette idée de charte émane des réflexions menées par la commission scolaire qui s'était réunie afin de travailler à l'optimisation des rôles et des missions de la communauté éducative.

Trois forums ont été organisés en 2022, regroupant directeurs d'école, enseignants, ATSEM, référents, coordonnateurs, direction de l'éducation, DGA, élu aux affaires scolaires afin de coconstruire une charte des collaborations entre les ATSEM, les professeurs des écoles et les services municipaux pour :

- Garantir la cohérence de fonctionnement des équipes éducatives des écoles,
- Clarifier le rôle et les interrelations des professionnels pendant le temps scolaire et périscolaire,
- Construire collectivement un document de référence précisant les cadres de fonctionnement, responsabilités et partages de chacun à usage des membres de la communauté éducative.

L'objectif est d'aboutir à la mise en place de la charte pour la rentrée scolaire 2023-2024.

4. Des moyens supplémentaires pour le fonctionnement des écoles

Dans la déclinaison de son projet éducatif global et de territoire à haute qualité éducative, la collectivité a renforcé les dotations aux écoles pour poursuivre le plan d'équipements et l'amélioration du cadre de vie dans les établissements.

Au cours de l'année 2022, ont notamment été engagées les dépenses suivantes pour un montant global de 395 480 €:

- Acquisition des valises PPMS (Plan Particulier de Mise en sureté),
- Dotations de matériels électroportatifs petits équipements pour le jardinage,
- Augmentation de l'enveloppe de 24% par rapport à 2021 pour l'acquisition de matériels pédagogiques, de manuels scolaires, de fournitures et de petits équipements,
- Dotations de l'ensemble des écoles maternelles de couchettes,
- Renouvellement de mobilier,
- Organisation du Noël des enfants.

5. L'inclusion numérique

Constituant un axe majeur du programme de mandature, la transformation numérique des écoles comme vecteur d'inclusion et d'égalité des chances, se déploie sur la base d'un programme pluriannuel et concerne :

- L'équipement des écoles en matériels et réseaux informatiques,
- Le développement des services et ressources numériques,

- L'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

En 2022 les actions entreprises ont été les suivantes :

- Les trois écoles pilotes (Anatole France, Jean Macé, Pablo Picasso) retenues au titre de la convention « Socle numérique » signée en fin d'année 2021 ont été équipées de matériels (ordinateurs portables, connectiques, tablettes numériques, vidéoprojecteurs). Afin de permettre l'utilisation optimale des équipements et en toute sécurité, la Commune a également entrepris pendant les vacances de juillet-août des travaux de courant faible et fort dans l'ensemble des classes des trois écoles. Les travaux ont consisté à l'ajout de prises électriques et internet.
Le déploiement de services et ressources numériques (service numérique en ligne, logiciel de gestion de la vie scolaire) sera mis en œuvre en 2023. En effet, une convention a été signée entre la Commune et le rectorat afin d'autoriser le transfert de certaines données « élève » du système ONDE (rectorat) vers ENT ONE (la solution validée par la Commune en accord avec le rectorat).
- Il a été procédé à l'enrôlement des tablettes dans une stratégie de sécurité et de management au moyen d'une solution « MDM » (Mobile Device Management). Cette solution de contrôle et de suivi à distance des équipements facilite leur mise à jour, permet de les géolocaliser, de les prévenir d'intrusions malveillantes, et enfin de suspendre leur fonctionnement en cas de vol.

Pour 2023 :

- La municipalité souhaite poursuivre la numérisation des écoles. La Commune a obtenu à cet effet une participation financière de L'Etat au titre de la Dotation politique de la ville permettant de faire bénéficier aux 16 écoles situées en QPV (Quartiers prioritaires de la ville) d'un socle numérique de base.
- En parallèle, la collectivité a élaboré un dossier de subvention REACT UE - le plan de financement a été approuvé en décembre 2022 par le Conseil municipal - aux fins, si ce dernier est accepté, d'équiper l'ensemble des écoles. Pour ce faire, l'extension voire la reprise des réseaux électriques et informatiques de certaines écoles sera nécessaire. A cet égard, après l'établissement d'un diagnostic, la Commune réalisera une première tranche de travaux dans un certain nombre d'écoles.
- La sécurisation des équipements acquis est primordiale. La municipalité procédera ainsi à l'installation d'un système d'alarme et de vidéosurveillance qui concernera, dans un premier temps, les trois écoles pilotes (Anatole France, Jean Macé, Pablo Picasso) pour s'étendre par la suite aux autres écoles équipées.

6. La restauration collective

En matière de restauration collective, les enjeux majeurs de la mandature s'articulent autour de ces deux axes principaux qui guident l'action de la municipalité :

- La rénovation des sites de production (la cuisine centrale principale et celle de La Palissade) et des satellites de service (les cantines),
- La recherche d'une gestion plus efficace de l'approvisionnement des cantines pour une meilleure qualité des produits servis et une maîtrise des coûts de production.

a) Déclinaison de la stratégie pluriannuelle de rénovation et de mise aux normes des structures

La restauration collective de la ville est alimentée par trois unités de production :

- La cuisine centrale principale, bâtiment qui a été construit dans les années 80 pour la confection de 5000 repas/jour alors que les besoins en nombre de repas/jour pour les scolaires s'élèvent aujourd'hui à plus de 8 100,
- La petite cuisine centrale de la Palissade, construite en 2000, qui produit essentiellement les repas des portages à domicile et pour les crèches en prestation de services,
- La petite cuisine de l'école Paul HERMANN aux Makes, pour satisfaire uniquement les besoins l'école.

En 2022, plusieurs investissements ont été réalisés pour mettre aux normes et améliorer les conditions de travail en restauration collective :

- Mise en conformité du réseau de gaz
- Réhabilitation des réseaux d'alimentation en eau et gaz et rénovation électrique
- Travaux de carrelage
- Travaux de peinture
- Réhabilitation de l'éclairage
- Acquisition de matériel pour la cuisine et les satellites pour un montant de 323 462.62 € (achat de marmites, sauteuses, four, lave-vaisselle, selfs chaud et froid, armoires de maintien au froid, auto-laveuse, nettoyeur vapeur, mobiliers pour les restaurants scolaires,)
- Réparation de plusieurs outils d'aide à la préparation et la confection des repas
- Acquisition d'un nouveau fourgon pour 30 868.74 €

Le montant des dépenses en investissement s'est élevé pour l'année 2022 à **523 162.23 €**.

Pour 2023, le plan de rénovation et de modernisation des structures devrait se poursuivre sur les axes suivants :

Les unités de production :

- Cuisine centrale principale : poursuite de la rénovation du bâtiment notamment sur les installations électriques et de plomberies
- Pour la cuisine secondaire de Palissade : remplacement et modernisation des matériels défectueux et obsolètes.

Les satellites de distribution, qui n'ont pas été réhabilités depuis plusieurs années :

- Mise en place d'un plan de programmation pluriannuelle des réhabilitations lourdes pour les satellites les plus dégradés ;

- Poursuite des remplacements et des modernisations des matériels de distribution défectueux et obsolètes.

La distribution des repas et le fonctionnement de unités de production, en particulier de la cuisine centrale principale :

- Poursuivre le remplacement des véhicules usagés pour la distribution des repas, en particulier les fourgons ;
- Remplacement des deux camions frigorifiques.

b) L'amélioration de la qualité des repas et de la gestion des commandes

L'amélioration de la qualité des repas servis aux rationnaires de la commune de Saint-Louis est en cœur des préoccupations de la municipalité. Le nouveau marché en cours de préparation qui sera lancé tient compte à cet égard de toutes les nouvelles recommandations réglementaires permettant de répondre précisément à ce premier objectif ainsi qu'aux orientations politiques, à savoir des achats de produits provenant du circuit-court, une part de produits bio et des produits de qualité maîtrisée. Le travail de sourcing réalisé avec la direction de la commande publique et le service agricole va alimenter le prochain appel d'offres.

L'optimisation du fonctionnement de la restauration scolaire et de la cuisine centrale avec en ligne de mire la chasse au gaspillage a constitué un objectif constant. L'organisation de la restauration a été revue, des procédures ont été mises en œuvre afin de mieux contrôler les dépenses de denrées alimentaires.

Par ailleurs, dans un souci de rationalisation des moyens et des compétences, la Direction de la restauration collective à pris début 2022 dans son pôle de gestion, la petite cuisine centrale de la Palissade.

En 2022, les unités de productions ont confectionné 1 389 668 repas dont :

- 1 343 948 pour les rationnaires des écoles,
- 28 050 repas pour le portage à domicile,
- 16 870 repas pour les crèches,
- et 800 repas pour diverses occasions.

Ainsi le montant total des dépenses pour le fonctionnement de la restauration s'établit en 2022 à **1 731 336.21 €**.

Pour 2023, les actions se poursuivront sur la base des objectifs suivants :

- Amélioration de la sécurité et de la qualité des repas
 - La formation des agents dans les domaines de l'hygiène alimentaire, des protocoles de nettoyage, de la connaissance des toxi-infections alimentaires collectives (TIAC), des bases de la diététique ;
 - La formation des cuisiniers sur les nouvelles techniques de repas
 - La poursuite de la dotation des agents en EPI et petit matériel, démarrée en 2021 ;
 - La prise en compte de la diversification des prestations de repas.

- Plan d'actions avec la Commission des menus
 - Proposer des repas équilibrés et variés, dont nécessairement un plat principal comprenant une garniture et un produit laitier,
 - Respecter les exigences de variété des plats servis,
 - Servir des portions de taille adaptée,
 - Relance des petits-déjeuners dans les écoles en partenariat avec l'Académie de La Réunion,
 - Sécuriser le processus de la préparation des repas dans le cadre des allergies, et des restrictions médicales.

- Lutte contre le gaspillage
 - La formation des personnels des cuisines et des satellites,
 - L'acquisition de balances pour les satellites,
 - L'acquisition de poubelles pour les satellites,
 - La récupération des produits alimentaires non périmés pour la distribution aux plus démunis dans le besoin (associations et CCAS, conventions de partenariat établies en 2022),
 - La mise en œuvre des actions financées « gestion et valorisation des biodéchets dans la restauration publique ».

C- LES POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'EPANOUISSEMENT HUMAIN

1. La politique sportive

En 2022, un programme de rénovation et de réhabilitation des sites sportifs a été défini afin de créer un terreau favorable pour la pratique des activités physiques, sportives et de loisirs.

Les différents sites sportifs ont été mis à disposition des établissements scolaires, des associations et des usagers en répondant aux règles en matière d'hygiène et de sécurité afin de permettre :

- Les entraînements et compétitions des sports collectifs (handball, basket, football, futsal, judo, taekwondo),
- Les stages de perfectionnement organisés par les associations de la Ville (badminton, judo, twirling bâton, arts martiaux, gymnastique),
- Le déroulement des activités conventionnées, notamment au bénéfice des scolaires (dispositif « *j'apprends à nager et aisance aquatique* »).

Certains sites ont fait l'objet de travaux, d'autres l'objet d'études ou de programmations d'études. Ainsi :

- Les travaux sur le stade de l'Étang ont été réalisés ; le site réhabilité a été inauguré en novembre 2022. Les travaux ont consisté à la réfection des grillages, la pose de filets pare-ballons, la régénération de la pelouse et le remplacement des buts de football ;
- La modernisation du dojo de Plateau des Goyaves a été réalisée ;
- Le marché des travaux des terrains synthétiques a été lancé ;
- La réhabilitation du site sportif de Bois de Nèfles Cocos est en cours d'études ;
- Le marché de maintenance des Street Work Out et des aires de jeux a été lancé ;
- Des petits équipements multi activités avec PITCH ONE ont été acquis.

La politique sportive municipale s'est aussi traduite par :

- La signature de la convention entre le collège Jean Lafosse et la Commune (Section Sportive Football),
- La journée olympique,
- La formation aux risques de violences sexuelles dans le milieu sportif ,
- Les activités de Parasport : para karaté, première journée paralympique en partenariat avec l'IMS père Favron,
- L'accompagnement des divers organisateurs de manifestations (Tournoi Judo Léon Seychelles, Les Foulées de Verval, Le XC VTT , compétitions de badminton , Tournoi Enfants de Mayotte au Gol, La Verticale des Makes , Le Tournoi HBC Scorpions, les 50 ans de l'ASMJC, Le Savoir Rouler à Vélo avec 300 jeunes, Le trail des Masters, le Motocross etc.,
- Le lancement de l'École Municipale d'Initiation au Sport (ÉMIS),
- Le lancement du dispositif Sport Santé Bien-Être avec la formation des éducateurs sportifs pour la mise en place des créneaux de labellisation Sport Santé. Cinq agents ont pu recevoir leur attestation Sport Santé Bien Être.
- Le soutien aux associations sportives, au travers des subventions municipales, pour un montant de 435 380 €.

La Ville a réussi à valoriser sa dynamique sportive et sa volonté de développer son projet sportif territorial en obtenant les labels « Terre De Jeux 2024 » et « Ville Active et Sportive ».



Pour 2023, il s'agira de poursuivre le programme d'investissement (réhabilitation des sites, nouveaux équipements), d'améliorer le fonctionnement de certains équipements et de répondre aux besoins et sollicitations des acteurs du sport qui œuvrent pour le territoire et ses habitants.

Principalement les actions porteront sur :

- La réhabilitation du terrain de football de Bois de Nèfles Coco,
- La réhabilitation du terrain B du stade Théophile Hoarau,
- La réhabilitation du mur d'enceinte du stade Théophile Hoarau et des terrains avoisinants (tennis, piscine),
- La réhabilitation du site sportif de Palissade avec la construction d'un PUMPTRACK,
- La réhabilitation et la couverture de plateaux gris vétustes,
- La réhabilitation des Street Work Out défectueux (marché de prestations de maintenance)
- L'implantation des petits équipements de proximité dans les quartiers ,
- La continuité des actions liées au label Terre de Jeux 2024, et Saint-Louis Ville Active et Sportive.
- La promotion du Sport Féminin (Semaine Internationale du Sport féminin, challenge de futsal féminin),
- Le projet de labellisation (Sport Santé Bien-Être, Sentez-vous sport),

- Réhabilitation des éclairages des sites sportifs aux normes des compétitions fédérales des différentes ligues,
- La relance des championnats inter-quartiers,
- Le lancement des études pour la réhabilitation de la piscine municipale de Saint-Louis,
- La construction d'un agenda des évènements sportifs et de loisirs de plein air à rayonnement régional.

La Ville re-déposera une demande auprès de la CIVIS pour déclarer d'intérêt communautaire, le complexe sportif Théophile Hoarau, au nom de l'équité territoriale.

2. La politique culturelle

a) La lecture publique

L'année 2022 a marqué la réouverture au public des bibliothèques, fortement impactées par la crise sanitaire et ses conséquences. Il est à rappeler que le fonctionnement de la bibliothèque s'était dégradé depuis 2017, avec la suspension de l'accueil des classes en raison des problèmes d'étanchéité et de vétusté du bâtiment.

Dans ce contexte, la fréquentation en 2022 reste en baisse même si la reprise se fait progressivement :

- Les équipements dédiés à la lecture publique ont accueilli dans les différentes structures un peu plus de 1800 usagers,
- Plus de 9 000 prêts ont été enregistrés et plus de 120 nouveaux inscrits s'ajoutent au nombre total d'emprunteurs actifs de 1625,
- Le bibliobus a effectué 94 sorties de mars à novembre et touché une moyenne de 671 élèves, principalement des maternelles.

Dans le cadre du CLEA, la bibliothèque a fait l'acquisition de livres pour l'action « Un auteur à la bibliothèque » qui a concerné 3 classes de l'école Paul Hermann.

L'amélioration des conditions d'accueil à la bibliothèque de La Rivière était un objectif prioritaire de début de mandat et elle s'est traduite par :

- La réalisation des travaux d'étanchéité,
- Le démarrage des travaux d'électricité, de menuiseries et de revêtement qui se poursuivent,
- Le renouvellement du mobilier de la section jeunesse avec de nouvelles acquisitions, partiellement financées par la DACOI,
- L'installation de nouveaux équipements informatiques.

La promotion du développement de la lecture publique constitue un axe important du projet de mandature. **Trois objectifs sont inscrits à l'agenda 2023 :**

- La définition d'un projet de modernisation de la bibliothèque de La Rivière intégré dans l'opération de requalification de la placette ;

- La définition d'un circuit de desserte des quartiers par le nouveau bibliobus, en cohérence avec la politique de dynamisation des quartiers en lien avec les MCP ;
- Le conventionnement et la mise en place d'un programme d'actions du CTL (contrat territoire lecture) entre l'État et la Commune afin de dynamiser les outils dédiés à la lecture publique autour d'axes thématiques préalablement définis.

b) Les animations culturelles

L'année 2022 a été marquée par une offre d'animations renforcée sur la commune en termes de diversités et de moyens alloués. Ces moments festifs ou commémoratifs participent à la vie de la cité et à son attractivité. Ils constituent des marqueurs de l'agenda municipal et confortent le lien social. Les évènements sont organisés soit par la commune directement, soit par des associations ou autres partenaires de la collectivité.

Ainsi la Ville a organisé :

- La journée de la Femme le 08 mars au Baradiar,
- Le jour de l'an Tamoul le 16 avril à Saint-Louis,
- La fête de la musique le 21 juin à l'Etang,
- Le baptême couteaux le 10 juillet à Moulin Maïs,
- La fête nationale le 13 juillet à Saint-Louis,
- La fête nationale le 16 juillet à La Rivière,
- La cérémonie de valorisation des nouveaux diplômés de la ville le 30 juillet au stade du lycée Jean Joly,
- La fête de la Saint-Louis le 28 août sur le parvis de l'église,
- La célébration de la journée de la non-violence le 02 octobre,
- La kermesse de Bois de Nèfles Cocos le 22 octobre,
- La « Fêt Kaf » le 19 décembre.

Par ailleurs, la ville a apporté son concours à différents évènements marquant une redynamisation des quartiers, organisés par des partenaires associatifs :

- Les kermesses de la Rivière et de Bois de Nèfles Cocos,
- Les manifestations culturelles initiées sur la base du FIP
- Le karaoké du SAFTHON le 20 mai,
- Fabl po gran marmay le 15 octobre avec l'UDIR,
- Bal marmay le 20 juillet avec Juliette au pays des marmailles,
- Festival Run Colorz les 12 et 13 novembre avec Graph 974.

Enfin la ville a accompagné l'Education Nationale sur des manifestations telles que la Journée de la liberté, la Journée Kreol pour le lycée Victor Schoelcher et Romans Lao avec le théâtre Luc Donat.

Pour 2023, il s'agira de :

- Poursuivre la mise en œuvre des manifestations portées par la ville,
- Poursuivre et améliorer le soutien de la ville sur les manifestations portées par les associations dans les différents quartiers,
- Reprendre la gestion de la salle de Moulin Maïs avec une programmation d'expositions concertée.

Par ailleurs, concernant les projets structurants:

- Nous étudierons la faisabilité de transformation et d'un nouvel aménagement du site de l'ex-Aquaglis à l'Etang en espace de plein air pour mieux accueillir notamment des évènements culturels de la Ville ;
- Le parc de Moulin Mais fera l'objet d'un réaménagement en conciliant embellissement, végétalisation et espaces pour des évènementiels ;
- Les études de programmation pour la réalisation d'un centre culturel au Gol seront lancées ;
- En attendant la création du pôle d'arts urbains, la tour Palissade dit « Tour RJL » fera l'objet d'une création artistique pour la valoriser comme marqueur du paysage urbain.

c) Le patrimoine matériel et immatériel**En 2022, un certain nombre d'actions a été mené dont :**

- Un inventaire du patrimoine matériel et immatériel,
- Le suivi du nettoyage du monument aux morts par le RSMA à l'occasion du centième anniversaire de ce monument,
- L'élaboration d'une plaque où figure le nom des soldats morts pour la France non-inscrits sur aucun monument et natifs de La Rivière,
- L'élaboration d'une maquette sur l'histoire du monument aux morts de La Rivière,
- Des actions de sensibilisation et d'éducation, auprès des habitants , en accompagnant les associations lors d'événements comme les Journées du Patrimoine et la Journée Kreol,
- Des actions de sensibilisation et de valorisation lors des centres aérés,
- Des actions de sensibilisation auprès des collégiens du collège Jean Lafosse,
- La Journée Kreol avec 3 écoles de la ville et le collège de Plateau Goyaves.

Pour 2023, les actions prioritaires porteront sur :**Réhabilitation et entretien**

- Evaluation des coûts de travaux nécessaires à la mise en valeur et à la conservation du canal des Aloes,
- Suivi du nettoyage du calvaire à La Rivière ,
- Opérations de réhabilitation de la fontaine de l'hôtel de ville et des monuments aux morts,
- Réinstallation de la Vénus de bronze sur son site d'origine.

Animation et valorisation

- Organisation d'événements pour faire découvrir le patrimoine de la commune (expositions itinérantes, conférences., visites guidées), notamment lors des journées du patrimoine et la Journée Kreol,
- Mise en place d'un programme d'activités pour les enfants et les jeunes pour les sensibiliser au patrimoine de la commune,
- Développement de partenariat avec les associations locales et les acteurs culturels.

Sensibilisation et éducation

- Mise en place d'un programme de sensibilisation à destination des écoles et collèges,
- Mise en place des actions permettant de transmettre aux jeunes générations l'histoire de la commune.

Promotion et communication

- Mise en tourisme du patrimoine de la commune (brochures, dépliants, vidéos),
- Acculturation des habitants à la richesse patrimoniale dans les conseils participatifs citoyens notamment.

3. La politique associative

Véritables acteurs de terrain sur le territoire, les associations et leurs bénévoles œuvrent tout au long de l'année pour apporter leur savoir-faire et accompagner jeunes et moins jeunes en fonction de leurs activités.

En 2022, la collectivité a soutenu et accompagné le tissu associatif au moyen des subventions allouées en fonction des projets et de leurs impacts pour la population et le territoire mais aussi par des mises à dispositions de moyens municipaux dès lors que l'intérêt général et public était avéré.

Le montant total de subventions versées aux associations en 2022 est de 622 968 €. L'objectif de la municipalité est d'accroître chaque année la participation communale pour redynamiser le tissu associatif.

4. La politique de la ville

La programmation 2022 du contrat de ville a été définie lors du comité de pilotage du 12 mai 2022 en présence de Madame le Maire, du Sous-préfet d'arrondissement et de la Sous-Préfète à la Jeunesse et à la Cohésion Sociale, incluant les crédits contractualisés ainsi que ceux de l'ATFPB.

a) Le contrat de ville

L'expérience de la coordonnatrice, les remontées des chefs de projet ainsi que les remarques de certaines associations permettent d'avoir une connaissance fine du territoire et donc de proposer une programmation annuelle qui enrichit des orientations politiques, qui se veut être au plus près des attentes et besoins de la population vivant en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).

Hormis le pilotage qui a impacté 26% des crédits contractualisés, ce sont près de 300 000€ qui se sont déclinés en 32 actions positives dans les QPV. Parmi celles-ci, il est à noter que c'est sur le pilier cohésion sociale du contrat de ville que nous avons engagé la majeure partie des actions (28 actions représentant 87 % des crédits hors équipe opérationnelle).

16 nouvelles actions avaient été proposées pour 2022, l'ensemble se répartissant de manière équitable sur les différents quartiers prioritaires, à savoir :

- 12 au Gol et 12 à La Rivière,
- 21 au Centre-Ville (qui comptabilise plus de 45 % de la population des QPV),
- 14 à Roches Maigres,
- 10 à Bois de Nèfles Cocos.

Elles se sont déclinées sur les axes suivants :

- Accès pratiques sportives, culturelles et de loisirs,

- Réussite éducative et actions familles,
- Santé / Bien-être,
- Développement économique et Emploi – Insertion,
- Prévention,
- Habitat – Cadre de Vie.

En septembre 2022, une partie des crédits initialement prévus pour l'équipe opérationnelle à hauteur de 26 183 € a fait l'objet d'une orientation et a permis de prolonger deux actions à la demande des habitants (les ateliers couture et photos proposés par l'association De fil en aiguille et l'initiation au roller et au skate portés par l'association Asphalté) et de déployer deux nouvelles actions (les ateliers diététiques mis en place par REDIA en complément des activités physiques déjà menées dans le cadre du droit commun et des ateliers d'initiation à la musique avec Klé de sol).

L'année **2023** du contrat de ville s'annonce comme une année charnière avec en ligne de mire la réécriture des contrats de ville dans le courant de cette année. Olivier Klein, ministre de la Ville, a annoncé le 24 novembre dernier quelques priorités pour la contractualisation 2024-2030 : éducation, emploi, transition écologique, ...

L'Etat va rapidement décliner le calendrier et la méthodologie quant à l'élaboration des nouveaux contrats cadres au vu des remontées des évaluations régionales en décembre. Cette évaluation régionale qui s'est déroulée au deuxième semestre 2022 à La Réunion préfigurait la préparation de la prochaine contractualisation. Des éléments de vigilance sont d'ores et déjà ciblés :

- La refonte de la géographie prioritaire et la grande adaptabilité à avoir au regard des particularités de chaque territoire que chaque maire doit pouvoir défendre, avec la possibilité d'assouplir ou de bouger les lignes ;
- L'articulation des différents zonages et dispositifs de la politique de la ville sur le territoire ;
- La mobilisation du droit commun dans les quartiers avant toute chose, la politique de la ville se devant d'être une politique renforcée par rapport au droit commun et non de substitution. Ce principe est donc à réaffirmer d'emblée afin d'obliger les partenaires à appliquer ce droit commun.
- Le besoin d'inscrire les programmations sur une pluri annualité.

Ainsi, la connaissance fine des caractéristiques des QPV et de leurs évolutions est un enjeu majeur et une étape incontournable pour s'assurer d'une adéquation du contrat de ville avec les réalités locales. Le cabinet COMPAS a réalisé une mise à jour de nombreuses données statistiques qu'il s'agira de s'approprier dès ce premier semestre afin élaborer les orientations et décliner les objectifs sur les futurs QPV au regard de leur évolution ces dernières années.

L'année 2023 doit également permettre au contrat de ville de se compléter et de reconstruire une équipe ; une réflexion territoriale devra être engagée pour tenir compte des nouveaux dispositifs et/ou nouvelles méthodes d'intervention à travers les dispositifs « *Cité Educative* » et « *Cité de l'Emploi* ».

Concernant la prochaine contractualisation, il conviendra de :

- Réinterroger les modes de mobilisation des habitants afin de renouveler et d'amplifier les publics bénéficiaires des actions dans les différentes classes d'âge,
- Trouver une articulation avec les conseils participatifs citoyens mis en place dans les quartiers au cours du 2^{ème} semestre de l'année dernière, pour tout ce qui relève du lien avec les habitants,
- Diversifier l'offre d'actions qui reste largement axée sur l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs par un complément au droit commun à définir en matière d'accès aux droits, de lien social, de précarité, de santé,...
- Proposer des actions permettant d'avoir une vigilance particulière sur certains publics notamment les jeunes ados et jeunes adultes, la place des femmes dans l'ensemble des sphères familiales, professionnelles, sportives ..., les enfants en situation de vulnérabilité et les seniors ...

La programmation 2023 sera définie dans le cadre d'un travail partenarial associant non seulement les services internes mairie, CCAS et Caisse des écoles concernés par les thématiques de la politique de la ville mais aussi les partenaires institutionnels et associatifs et sans oublier les besoins et autres idées exprimés par les habitants lors des conseils participatifs citoyens tenus dans les QPV.

b) L'ATFPB

A la programmation du contrat de ville, se sont ajoutés les actions engagées directement par les bailleurs sur les quartiers, au titre de l'Abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (ATFPB) pour un montant de 493 809 €.

Le Gol, le Centre-Ville et La Rivière-centre sont les quartiers les plus concernés par ce levier de l'ATFPB.

Les actions mises en œuvre ont principalement concerné :

- Le renforcement de la proximité sur les quartiers et au sein des collectifs sociaux, et ce grâce au cofinancement des éducateurs de rue,
- L'animation du lien social pour répondre à la très forte demande des habitants en termes d'animations notamment pour les plus jeunes,
- Les déchets encombrants, le sujet de la propreté urbaine restant un enjeu important.

Enfin, d'autres actions ont abondé la programmation suite aux réponses aux appels à Projets dont 2 Opérations Ville Vie Vacances et 2 quartiers d'été à hauteur de 36 000 €.

5. La dynamique amorcée des conseils participatifs citoyens dans les quartiers

Dans le cadre de la tournée générale des quartiers, les Conseils Participatifs Citoyens ont été mis en place. Chaque quartier dispose donc d'un CPC composé de participants bénévoles et engagés pour faire vivre l'action publique en proximité. Les ambassadeurs de quartier et l'équipe en charge de la coordination des maisons communales de proximité sont les interlocuteurs privilégiés des CPC, dont le rôle va pouvoir se développer.

Les CPC deviennent, aux côtés des associations, les relais dynamiques pour faire bénéficier aux habitants de l'offre de services et des activités proposées sur chaque quartier. C'est une instance citoyenne à qui il sera rendu compte des avancées des projets.

II. L'ANTICIPATION DES DEFIS DE DEMAIN

A. LA TRANSITION ECOLOGIQUE INTEGREE AUX POLITIQUES PUBLIQUES

1. Les mobilités douces

La stratégie en matière de mobilité et déplacement a fait l'objet d'une réflexion particulière de la part de la Commune et d'une volonté de concrétisation sur son territoire. En effet, celle-ci porte autant sur le développement d'une offre diversifiée en mode doux à destination de toutes les mobilités que sur la mise en valeur du patrimoine et des éléments environnementaux afin de créer un itinéraire touristique.

A ce titre, un schéma « vélos » a été établi en concertation avec les partenaires institutionnels (Région, Département, CIVIS) et le monde associatif. Ce document identifie, sur environ 35 km, les itinéraires cyclables pouvant faire l'objet d'un aménagement concernant les trajets domicile/travail et touristiques.

En 2023, il s'agira :

- D'initier et de concrétiser les études de création d'un itinéraire touristique reliant l'entrée de ville (usine du Gol) à l'embouchure de l'étang. Cette étude permettra de réaliser à la fois le tracé de l'itinéraire mais aussi d'aménager et de valoriser les espaces publics qui jalonnent ce parcours ;
- D'approuver le schéma directeur vélo pour permettre sa déclinaison en fiches actions ;
- De veiller au respect des engagements pris par la Région sur la poursuite des études de développement de la voie vélo régionale reliant L'Etang-Salé au Gol (Saint-Louis) sur la RN1.

2. La préservation des espaces naturels sensibles : l'Étang du Gol

Les enjeux autour de l'Étang du Gol sont nombreux et stratégiques pour le territoire. En effet, il s'agit de protéger, prévenir et développer tout cet espace.

A ce titre, dans une démarche partenariale forte avec la CIVIS et l'Etat, la Commune a pour objectif d'engager un processus au long cours afin de protéger ce littoral, ralentir le recul du trait de côte et aménager de manière pérenne, dans le respect des contraintes environnementales et réglementaires, le littoral et les abords de l'Etang.

Au titre de la compétence GEMAPI, la CIVIS en relation étroite avec la Commune et le Conservatoire du Littoral a élaboré un plan d'actions pluriannuel autour de plusieurs thématiques.

Par ailleurs, la reconstitution de la passerelle de l'Etang est en enjeu majeur pour permettre une continuité du sentier du littoral depuis Saint-Pierre jusqu'à l'Etang-Salé en y intégrant la remise en valeur du sentier et des aménagements qui jalonnent celui-ci (mobiliers urbains, ...).

La CIVIS a été retenue dans le cadre de l'appel à projet de l'OFB (Office Français de la Biodiversité) pour l'« opération berges, ravines et Etang du Gol ». L'objectif de ce projet est d'intervenir mécaniquement sur les berges envahies d'espèces exotiques sur l'Etang et les ravines alimentant l'Etang (Maniron et Le Gol) pour supprimer les embâcles (végétation, débris, déchets, blocs de béton...) qui perturbent le bon écoulement des eaux, tout en répondant aux besoins écologiques de la zone humide.

Sur le foncier appartenant au Conservatoire du Littoral, le Conservatoire porte un projet d'aménagement visant à valoriser le patrimoine naturel de l'Etang du Gol et à améliorer l'accueil du public.

Les travaux initiés en 2022 seront achevés en 2023.

En 2023, il s'agira de :

- Concrétiser la reconstitution de la passerelle de l'Etang en menant une action conjointe Communes de Saint-Louis, de l'Etang Salé et CIVIS vis-à-vis des services de l'Etat pour permettre la réalisation de ce projet tant attendu par la population ;
- Finaliser les études portées par la CIVIS concernant le dispositif « France vue sur mer » dont l'objectif est la mise en valeur de la biodiversité remarquable et les éléments du paysage situés le long du front de mer et au niveau du site de l'Etang du Gol avec notamment l'aménagement de points de vue et de circulations piétonnes ;
- Finaliser et valider par délibération le plan d'actions GEMAPI porté par la CIVIS.

3. L'écoquartier de l'étang

La commune de Saint-Louis a été lauréate de l'appel à projet écoquartier lancé par le CEREMA et bénéficiera par conséquent d'un accompagnement technique pour la déclinaison des orientations programmatiques pour le quartier de l'Etang. En intégrant la démarche, la Commune va profiter de l'appui et de l'assistance du CEREMA en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour une durée de 3 ans.

Porte d'entrée de la ville de Saint-Louis, ce secteur est riche de son histoire, de son identité et de son patrimoine naturel. Le quartier historique de l'Etang jouit d'une situation particulière de par son ouverture sur le littoral et l'Etang du Gol, réserve naturelle protégée.

C'est aussi un secteur qui se caractérise par la faiblesse de ses équipements, des conflits d'usages récurrents (zones d'habitat, économiques, touristiques, naturelles et agricoles), une population en attente et une forte vulnérabilité par rapport aux risques naturels.

Autrefois lieu de passage de l'ancien chemin de fer, il s'agit aujourd'hui d'imaginer un quartier pour rebâtir la ville durable en préservant son authenticité, en valorisant ses atouts et en répondant aux enjeux d'un développement durable solidaire. Ce projet est unique et pourra utilement devenir le laboratoire des écoquartiers tropicaux en renouvellement urbain.

La vision d'avenir portée par ce quartier s'inscrit totalement dans les grands principes d'aménagement durable et résilient portés par l'Etat. Longtemps considéré comme un secteur abandonné, le quartier de l'Etang est aujourd'hui appelé à devenir la vitrine responsable et durable de Saint-Louis.

L'ambition portée pour ce territoire est forte mais réalisable car même s'il n'existe pas encore de plan d'ensemble, de nombreuses études sectorielles ont été lancées pour traiter les enjeux inhérents à ce quartier (opération de résorption de l'habitat insalubre, mise en valeur touristique, promotion des mobilités douces, programme de lutte contre le recul du trait de côte, développement économique et modernisation de la ZAE, valorisation des espaces naturels remarquables, création d'équipements publics de proximité, promotion de l'agriculture,...).

En 2023, avec l'appui et l'assistance du technique CEREMA, il s'agira d'élaborer un diagnostic stratégique territorial afin de préciser les contours du futur projet d'aménagement global qui intégrera les enjeux et principes de la ville et des territoires durables. L'objectif de l'écoquartier est de veiller à ce que l'ensemble des opérations d'aménagement et de construction permettent l'amélioration du cadre de vie et des usages par le prisme de l'adaptation climatique.

4. L'évolution du PLU

En 2022, la révision générale du PLU a fait l'objet d'une délibération pour prescrire son lancement, ainsi que plusieurs procédures de révisions partielles et des modifications simplifiées.

L'objectif de transformation du territoire au travers du document d'urbanisme est en marche. De larges concertations citoyennes auront lieu au cours de l'année **2023** pour permettre au plus grand nombre d'être sensibilisé sur la démarche.

5. Les autres actions

La transition écologique oblige et s'invite dans l'ensemble des réflexions préalables à tous travaux et mise en œuvre de projets. Ainsi il est prévu diverses opérations, dont celles-ci notamment :

- Déploiement de bornes de recharge véhicules électriques grand public,
- Couverture photovoltaïque de parking > 1500 m² ,
- Isolation et confort thermique des bâtiments communaux et des écoles,
- Aménagement des îlots de fraîcheur urbains avec la création des premières parcelles de micro-forêt urbaine d'arbre endémiques et indigènes dans les espaces publics et certaines écoles,

- Sur la thématique des déchets, la commune a répondu à un appel à projet de la Région pour une expérimentation de compostage dans 5 écoles de la ville. Si le dossier est retenu, ces écoles pourront être équipées de matériels de compostage et entrer dans la dynamique de gestion des biodéchets.
- Intégration dans les aménagements des techniques permettant la perméabilité des sols.

B. LES GRANDS PROJETS STRUCTURANTS

La politique de développement de la commune se décline au travers des projets structurants portés par la municipalité mais également de ceux des collectivités régionales et départementales, ainsi que ceux sous maîtrise d'ouvrage communautaire, impulsés par la Commune.

1. Les projets sous maîtrise d'ouvrage communale

➤ Les équipements funéraires

La Ville de Saint-Louis connaît une évolution de structure de sa population depuis une quinzaine d'année qui est de plus en vieillissante. Aussi, dans le cadre des politiques publiques qu'elle souhaite mettre en œuvre, la Commune ambitionne de développer une offre adaptée à sa population en matière de parcours funéraire.

A ces fins, il est rendu nécessaire de concilier le besoin d'augmentation de concessions et de créations de structures d'accueil des familles et défunts avec les contraintes réglementaires associées.

En 2023, il s'agira d'élaborer les études afin de :

- Réaliser une extension des 2 cimetières existants (La Rivière et Saint-Louis),
- Aménager un colombarium à La Rivière,
- Réaliser deux salles de veillée,
- Créer un nouveau cimetière.

Dans l'attente des nouveaux équipements funéraires, dès 2023 il sera réalisé une action de recensement des tombes et une actualisation des données relatives aux concessions.

➤ Programme de modernisation et réhabilitation de voiries communales

- La modernisation du chemin Kerveguen : après aboutissement de l'étude de définition qui permettra de finaliser le programme du projet de modernisation du chemin Kerveguen, l'étude de maîtrise d'œuvre complète démarrera en 2023. L'objectif est de moderniser sur sa totalité le chemin Kerveguen avec la réalisation de cheminements piétons, l'extension et le renforcement des réseaux d'eau potable et d'assainissement, l'enfouissement des réseaux aériens existants, la gestion des eaux pluviales et la réalisation d'un giratoire avec la RN5.
- Le lancement d'études de définition et de pré-cadrage réglementaire et foncier pour diverses voiries structurantes et impactantes, notamment les rues Marius & Ary Leblond, Rue Jean XXIII etc. Ces études permettront de planifier les futures maîtrises d'œuvres à intégrer dans le PPI des travaux d'infrastructures.

- Le programme de mise en sécurité et de rénovation de diverses voiries :
 - ✓ Rénovation des dalles des cheminements de la rue Leconte De Lisle extrêmement utilisée par les élèves de la cité scolaire de Roches Maigres,
 - ✓ Mise aux normes des dallages de desserte routière de divers acteurs économiques le long de la RN5,
 - ✓ Rénovation de la passerelle Majeannette totalement vétuste,
 - ✓ Mise en œuvre de ralentisseurs de sécurisation de divers axes routiers communaux, notamment aux abords d'établissements scolaires,
 - ✓ Aménagement d'un parking sur le secteur du Ruisseau améliorant les conditions de stationnement et de circulation aux abords du collège du Ruisseau, avec des principes de développement durable permettant d'infiltrer les eaux de ruissellement et intégrant des aménagements paysagers.

➤ **L'ensemble des opérations prévues dans le cadre du NPNRU.** V.infra

2. Les projets sous maîtrise d'ouvrage de la Région

➤ **Le remplacement du pont métallique de la Ravine du Gol**

Le pont provisoire a été installé en novembre 2022 et les études de maîtrise d'œuvre ainsi que les démarches de concertation obligatoires se poursuivent en 2023 en vue de la réalisation du pont définitif dont les travaux sont envisagés à partir de 2026.

➤ **La liaison RN1/RN1C – RN5**

La Ville attache une importance capitale à ce que la Région poursuive les études préliminaires et les démarches réglementaires initiales en vue d'accélérer et de concrétiser le projet de la contournante de la RN5 entre la RN1 C (Rivière Saint-Etienne) et la Croisée.

➤ **La réalisation de la Voie Vélo Régionale (VVR)**

La Ville veillera à ce que les engagements pris par la Région sur la réalisation de la VVR en traversée de Saint-Louis par l'avenue principale, se concrétise.

3. Les projets sous maîtrise d'ouvrage du Département

➤ **L'aménagement de la rue du Général de Gaulle et la réalisation des ouvrages d'art des 3 ravines :** poursuite des études de maîtrise d'œuvre et coordination de diverses maîtrises d'ouvrage (CIVIS pour l'eau potable et l'assainissement collectif/ SIDELEC pour l'éclairage public et électricité/ Réseaux télécommunications et fibre), ainsi que l'avancée des démarches réglementaires en lien avec l'autorité environnementale. Cette planification vise à **débuter les travaux en 2024 pour une livraison prévisionnelle début 2026.**

➤ **La réalisation d'un ouvrage de franchissement du Bras de Cilaos (radier du Ouaki) :** la Ville accompagnera le Département qui assure la maîtrise d'ouvrage des études préliminaires et d'itinéraire du nouvel ouvrage d'art du Bras de Cilaos.

➤ **L'implantation d'un centre d'incendie et de secours (CIS) à Bois de Nèfles Cocos**

Actuellement en phase APD, les travaux devraient démarrer en septembre 2023 pour une livraison prévisionnelle en 2025.

4. Les projets sous maîtrise d'ouvrage de la CIVIS

➤ La reconversion de l'ancien centre artisanal du bois

Sur sollicitation de la Commune, la CIVIS avait répondu à l'appel à projet lancé par France Relance et a été lauréat de l'AAP Fonds Friches.

En 2022, Les études pré-opérationnelles ont été menées, les premières concertations citoyennes démarrées fin 2021 se sont poursuivies, le marché de démolition notifié et le scénario de composition urbaine arrêté.

Il s'agit d'une dynamique de projet impliquant les acteurs du territoire et permettant à La Rivière de redevenir un lieu de destination et non plus un itinéraire de passage. Ce projet s'inscrit dans 3 dimensions phares :

- **Une dimension économique**, avec la prise en compte d'un pôle de création de l'artisanat d'art et de niches.
- **Une dimension touristique**, intégrant un office de tourisme pour bénéficier des flux qui partent vers Cilaos mais également pour promouvoir les professionnels du secteur est à penser en lien avec le pôle artisanal.
- **Une dimension culturelle**, avec l'intégration d'un espace de plein air comme lieu de diffusion des pratiques artistiques de type « théâtre forum », un espace approprié par des créateurs pour se produire et répéter.

En 2023, les travaux de déconstruction/démolition vont être réalisés ainsi que le concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du projet.

C. LE NPNRU

En 2022, la convention de co-maitrise d'ouvrage avec la SEMADER, la CIVIS, le Conseil Départemental et la Commune a été signée pour organiser les interventions des différentes parties prenantes sur le secteur collège. Les études pré- opérationnelles ont démarré sur cette partie du projet.

Sur l'opération Kayamb, les scénarii ont été réalisés et la maitrise d'œuvre pourra alors démarrer.

L'acquisition du foncier pour la construction du gymnase et de la maison des associations a fait l'objet d'une délibération.

Le Conseil municipal a par ailleurs approuvé le lancement d'une procédure de DUP sur l'ensemble des zones de projet afin de sécuriser la maitrise foncière.

Pour 2023, il s'agira de poursuivre le programme suivant :

- Enquête parcellaire dans le cadre de la DUP,
- Finalisation de la modification simplifiée du PLU, désignation du lauréat du concours de maitrise d'œuvre pour la construction du gymnase et dépôt du permis de construire,

- Dépôt du permis d'aménager sur Kayamb, lancement de la MOUS relogement et démarrage des études de démolition/résidentialisation par la SEMADER,
- Finalisation des études sur le secteur de Ravine Piment,
- Lancement des études d'aménagement de l'avenue Pasteur,
- Réalisation des études pré-opérationnelles de déconstruction/reconstruction des écoles Edmond Albius et Sarda Garriga.

Focus sur la gestion urbaine de proximité

La Gestion Urbaine de Proximité (GUP) doit permettre de faire évoluer le fonctionnement du quartier pour améliorer et maintenir la qualité du cadre de vie pour et avec les habitants. Dans ce cadre, plusieurs animations ont été réalisées en partenariat avec des associations en 2022 :

- La boîte à livres avec pyjama lecture tous les 1^{ers} jeudis du mois après l'école,
- L'aménagement du jardin pédagogique de la maison de projet sous forme d'ateliers,
- L'embellissement de 4 sites de dépôts sauvages en mode ateliers avec les participants des écoles du quartier,
- Un évènement particulier dans le cadre de la semaine du compost à la maison de projet,
- La concertation avec les scolaires dans le cadre du partenariat avec le CAUE a permis de faire émerger des productions sur 03 sites : un espace public délaissé, un parvis d'école entre la future opération Kayamb et les nouvelles écoles, l'aménagement éphémère de la friche secteur collège.

Pour 2023, le programme d'animations se poursuivra dans une relation plus étroite avec l'offre à développer dans la maison communale de proximité du Gol. Le conseil participatif citoyen sera un acteur important de cette dynamique.

D. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. La politique de développement touristique

Une direction du tourisme et du marketing territorial avait été créée en 2021 pour impulser, organiser et mettre en œuvre la stratégie touristique avec les partenaires publics et privés.

En 2022, cette direction s'est étoffée et pu mettre en œuvre un agenda d'animations et une série d'actions visant la promotion du territoire et des acteurs saint-louisiens et riviérois :

- Les Jours de la Nuit en avril en partenariat avec la SEOR et le Parc National à l'étang du Gol,
- Les Makes village de passion en juillet,
- Ti marché passion en septembre en partenariat avec le MADOI,
- Journée mondiale du tourisme en octobre à l'étang,
- Fête de la canne en décembre à Moulin Maïs,
- Première édition de remise officielle de la médaille nationale du tourisme à 04 bénéficiaires,
- Réalisation de brochures thématiques et du guide plan de la ville qui seront édités en 2023,
- Démarrage opérationnel du projet Sentié Fah'âme en partenariat avec le Gal Grand Sud,
- Construction et promotion de circuits touristiques : industriel avec la visite de Sorebra, du chai du Gol, de Lavalley ; culturel avec la visite des lieux de culte ; bucolique et rural avec la

visite du jardin de bonzaï, la ferme pédagogique, le centre équestre, le Vieil Alambic, le point de vue de La fenêtre etc.

En 2023, il s'agira d'étoffer et d'affiner l'agenda, de poursuivre la construction des circuits de découverte sur la thématique des cases et jardins créoles, du patrimoine historique notamment.

Par ailleurs, des réflexions seront portées sur l'aménagement d'un accueil touristique au Ouaki dans l'attente d'une structure plus conséquente, l'ouverture de sentiers de randonnées et la livraison du Sentié Fah' âme.

2. La politique de développement agricole et rural

a) La protection des terres agricoles et la valorisation des terres en friches

La Commune a sollicité le Département pour réaliser l'étude d'opportunité de la démarche de PAEN (Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains). Les études ont démarré et ont permis de réaliser un premier diagnostic sur le potentiel agricole du territoire.

Une réunion d'information en présence de plus de 70 agriculteurs a été organisée en novembre 2022 pour recueillir leur avis sur ce projet. Les échanges vont se poursuivre en 2023 afin de faciliter l'appropriation de cet outil de protection des terres et finaliser la démarche.

La révision générale du PLU entreprise en 2022 constitue un corollaire au PAEN et sera également un levier de questionnements sur les enjeux agricoles du territoire.

b) Les voiries de désenclavement agricole

Bien qu'inscrites en objectifs de réalisation 2022, les études pré-opérationnelles pour la modernisation des voiries agricoles n'ont pu être réalisées.

L'évolution du pilotage des services techniques va générer pour 2023, une façon de faire différente avec l'élaboration d'un programme d'aménagement des voiries rurales agricoles dans le cadre d'une stratégie d'ensemble afin de lever les fonds européens et réaliser les travaux.

c) L'accompagnement des acteurs et le soutien de la production locale

Les marchés de plein air hebdomadaires de La Rivière et de Saint-Louis se pérennisent avec des forains qui se fidélisent afin de développer une offre de produits frais diversifiée au bénéfice de la population. Des efforts d'équipements ont été réalisés en 2022 pour améliorer la sécurité et le confort des usagers, et seront poursuivis en 2023. Ces marchés seront par ailleurs dynamisés avec des actions spécifiques en termes d'animations.

Les marchés de producteurs seront organisés et leur mise en œuvre se fera avec les associations identifiées qui valorisent les circuits courts. Certains pourront être thématiques à l'instar de « ti marché passion ».

Des ateliers participatifs se sont déroulés fin 2022 dans le cadre d'une démarche de sourcing de fournitures alimentaires. Cet évènement a réuni les associations de producteurs et fermiers du grand sud, des agriculteurs et des éleveurs, des coopératives, des membres de l'association aquaponie et des représentants de la Chambre d'Agriculture. L'objectif était d'échanger avec les agriculteurs présents et d'adapter le cahier des charges du futur appel d'offres en raison de la capacité à produire des opérateurs économiques. Il s'agit de mettre en œuvre la volonté de favoriser les circuits courts et de soutenir la production locale pour la confection des repas servis dans les cantines.

Cette démarche s'inscrit dans une politique d'accompagnement des acteurs locaux en les sensibilisant sur les modalités de la commande publique afin d'accroître leurs aptitudes à répondre à l'appel d'offres de 2023.

Enfin, la conduite de ce projet initiée par la Direction de la Commande Publique a révélé les progrès accomplis par les services municipaux dans le travail en transversalité sur des sujets à enjeux, en rassemblant les compétences des services de la restauration scolaire, agricole, économique, finances etc.

L'accompagnement des acteurs se traduit également par l'accueil des porteurs de projets en relation étroite avec le service urbanisme pour le montage de dossiers à présenter en CDPENAF notamment.

Pour 2023, le service agricole devra être renforcé et se professionnaliser davantage pour être au rendez-vous des grands enjeux liés au PAEN et à la révision du PLU ; les besoins d'accompagnement vont se multiplier.

E. LA POLITIQUE D'INSERTION

La politique d'insertion portée par la municipalité dans son programme de mandature vise le double objectif de correction des inégalités territoriales et d'augmentation de l'égalité des chances pour accéder à un emploi.

Les différents dispositifs qui ont été mis en œuvre vont se poursuivre en 2023. Les crédits sont contractualisés annuellement avec l'Etat notamment sur la base d'une programmation co-construite.

1. La Cité de l'emploi

Le bilan des actions de 2022 fait état de 210 demandeurs d'emplois qui ont pu bénéficier d'un accompagnement de la cité de l'emploi au travers des actions proposées. 46 d'entre eux ont eu des sorties positives concrétisées par la signature de contrat de travail, des entrées en formation ou la création d'entreprises.

Quelques actions phares de la programmation **2022** :

- Village compétences au cœur des quartiers
- Cité tour : découverte des métiers en tension

- Ateliers de découverte des métiers du développement durable en 04 actions
- Pack Insertion des quartiers
- Les ateliers numériques
- BAFA citoyen
- Fonds Initiative Cité de l'Emploi

Pour **2023**, la dynamique va se poursuivre dans le cadre d'une programmation à construire en se basant sur ces orientations stratégiques :

- Développer une démarche partenariale efficiente en instaurant des « Commissions thématiques territoriales » sur des sujets transversaux aux dispositifs Politique de la Ville. A titre d'exemple, sur le sujet de l'insertion et de l'emploi, il sera mis en place une Commission Territoriale de l'insertion, de la formation, de l'emploi et du développement économique co-organisée par la Cité de l'Emploi, la Cité Educative et le Contrat de Ville.
- Créer un livret de référence à l'échelle communale recensant les outils, les offres, les services et les dispositifs d'accompagnement à l'insertion professionnelle du public.
- Amplifier la communication et la présence de proximité de la Cité de l'Emploi au cœur des QPV en multipliant les partenariats avec le droit commun et les services Espace Initiative, MCP et CCAS.

Deux axes majeurs sont déjà identifiés :

- La déclinaison de la stratégie pauvreté avec la mise en œuvre de l'opération « 1 jour, 1 quartier »
- Le projet impact 2024 action Parcoursport « plus vite, plus haut, plus fort ensemble ».

2. Le dispositif « Quartiers productifs »

Le programme "Quartiers productifs" est une mesure expérimentale avec la double ambition d'accompagner les collectivités dans la définition de stratégies territoriales de développement économique et de rendre plus accessible l'offre de dispositifs existants.

Il vise donc à identifier et soutenir en ingénierie, par un appui opérationnel et une mobilisation d'aides dédiées les projets à vocation économique autour de leviers thématiques, prioritaires mais pas exclusifs visant à :

- Favoriser l'implantation d'activités industrielles et de services
- Soutenir le développement du commerce et de l'artisanat

En 2022, le cabinet conseil missionné par l'ANCT a réalisé une analyse du foncier disponible et du potentiel à Saint-Louis, sur 3 filières à enjeux : culturelle / aquaponie - PAPAM / recyclerie-ressourcerie. Les réflexions ont porté sur :

- L'analyse du tissu économique et du marché de l'emploi local, l'analyse des tendances et dynamiques globales ;
- L'analyse de l'environnement concurrentiel : marché foncier, offre immobilière traditionnelle, offre immobilière alternative, analyse de la demande des entreprises ;

- Les besoins exprimés auprès de la collectivité et auprès des plateformes d'accompagnement à la création d'entreprises : analyse fonctionnelle de sites d'implantation potentiels pour de l'immobilier d'entreprises spécifiques.
- Les orientations programmatiques.

En 2023, sur la base de cette étude la stratégie sera arrêtée avec un plan d'actions sur les filières et le foncier économique en partenariat étroit avec la CIVIS et les acteurs privés.

3. Les différentes actions partenariales avec les autres acteurs du service public de l'emploi

En 2022, plusieurs actions partenariales ont été organisées. La proximité dans les quartiers a été le fer de lance des actions menées. Les Maisons communales de proximité ont accueilli des permanences de services en charge des questions d'insertion et les ambassadeurs de quartiers ont été les vecteurs de sensibilisation auprès de la population.

Les actions les plus significatives organisées en 2022 :

- **Les caravanes tours de l'insertion** pour renforcer et rendre visible la présence des partenaires dans les quartiers à travers notamment des outils mobiles innovants afin de proposer en proximité, les offres d'accompagnement.
Au total, 5 évènements ont été réalisés et 333 personnes y ont participé dont 39 personnes avec une sortie positive suite à un contact réalisé auprès de partenaires sur la Caravane Tour et 66 sorties positives indépendantes de la caravane.
Il est à souligner qu'un certain nombre de personnes ont refusé des propositions d'offres.
- **La permanence de l'ADIE** sur le marché forain
- *La 6ème édition du job dating « Rendez-vous de l'intérim »,*
- **L'accueil de la tournée des communes du RSMA le 4 octobre 2022** : il s'agissait pour le RSMA de tenir une permanence sur l'esplanade de la ZAC Avenir à destination du public de 18 à 25 ans, pour les sensibiliser aux formations proposées au travers différentes animations sportives et démonstrations.
- **Le point info-rencontres de Pôle Emploi dans la salle du Séchoir** à La Rivière pour une action de remobilisation, notamment des demandeurs d'emploi de longue durée. 630 demandeurs d'emplois ont été reçus et ont bénéficié d'une offre de service complète sur les offres, prestations pour lever les freins à l'insertion, formations et projection retraite. Le taux de satisfaction des participants est de 90% avec une réelle plus-value pour les usagers qui ont su, à travers une offre de service ciblée, reprendre les clefs de leurs démarches vers l'emploi.
- **L'accueil de la nouvelle cohorte de 22 jeunes en service civique** avec la signature fin décembre 2022, des contrats d'engagement.
- **Le forum à la création d'activités.**

Pour 2023, la municipalité entend renouveler les actions de proximité dans les quartiers avec les partenaires publics, avec de nouveaux objectifs et de nouvelles thématiques à co-construire.

4. Animation de la charte des entreprises citoyennes

En 2022, le partenariat avec les entreprises s'est traduit par un accompagnement portant sur différentes thématiques : aide à la recherche de local d'activités pour une activité de restauration, formalisation d'une demande de financement pour une formation auprès de Pôle Emploi dans le cadre d'une activité de chaudronnerie, évaluation des besoins de recrutements et orientations de 20 profils dans le cadre d'une création d'entreprise axée sur la petite enfance, etc.

En 2023, il est prévu d'organiser un évènement phare rassemblant les entreprises du territoire, les chambres consulaires et les organisations économiques.

III. LA REFONDATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

A. Organisation des ressources et renforcement des moyens

1. La réorganisation des services

Cette refondation a démarré avec la réorganisation des services opérée en 2021, et traduite dans le nouvel organigramme. De nouvelles directions sont apparues, des sectorisations ont été faites au niveau de la gestion des écoles et de la propreté urbaine et les pôles ont été constitués sur le fondement du sens et de la cohérence de l'action municipale.

Le renforcement de compétences et d'ingénierie sur les fonctions nécessaires à la mise en œuvre du projet de mandature a été poursuivi en 2022 avec le recrutement du nouveau DGST, du directeur des bâtiments, d'un architecte, du directeur de la commande publique, du chef de projet NPNRU, de la cheffe de projet cité éducative notamment.

La réorganisation des services a été amorcée et devrait se poursuivre.

2. La remise à niveau du socle d'équipements et des moyens

La remise à niveau du socle de base des matériels et moyens nécessaires au fonctionnement communal est un impératif pour rendre le service public et constitue un programme qui se déclinera tout au long de la mandature.

a) Le socle informatique

En 2022, les efforts ont porté sur :

- L'équipement de la direction des ressources humaines de 15 ordinateurs portables afin d'améliorer les conditions de mise en œuvre des formations des agents.
- La numérisation de la bibliothèque de La Rivière afin d'optimiser la gestion du fonds documentaire et améliorer la qualité du service rendu avec l'acquisition du logiciel SYRACUSE et de nouveaux équipements (douchettes, tablettes, ordinateurs fixes et portables, imprimantes, casques audios).
- Le remplacement de ordinateurs des services communaux devenus obsolètes ainsi que la dotation aux nouveaux arrivants. Au total, 84 ordinateurs ont été déployés.

- Le remplacement des photocopieurs défectueux (RH, services techniques) et des serveurs Dell devenus obsolètes.
- L'acquisition des logiciels métiers pour les services techniques.

En 2023, il s'agira de poursuivre le programme de modernisation du parc informatique avec le remplacement au minimum de 70 postes et le remplacement des photocopieurs défectueux.

Par ailleurs, l'État a accordé à la Commune une subvention au titre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un schéma directeur du système d'information.

Ce document ayant fait l'objet d'un rendu intermédiaire en 2022 a permis d'établir un état des lieux précis des équipements ainsi que du système. Un certain nombre de préconisations - dont certaines déjà mises en œuvre – ont été formulées par le prestataire.

La collectivité devra arbitrer sur un des trois scénarios présentés pour ensuite implémenter son schéma directeur informatique.

La Commune a bénéficié également d'une subvention aux fins de s'inscrire dans un parcours de cybersécurité pour renforcer la sécurité de l'administration. Cette offre permet d'élever durablement le niveau de sécurité des systèmes d'information de la sphère publique et des organismes au service des citoyens.

Cela va permettre non seulement de gérer au mieux les cyberattaques et les différentes vulnérabilités susceptibles d'infiltrer le système, mais également de lutter contre la cybercriminalité.

Une restitution technique de l'audit prévu au pack initial⁷ de l'ANSSI (Agence National de la Sécurité des Systèmes d'Information), a eu lieu en 2022 visant à présenter les différentes vulnérabilités techniques qui ont été identifiées et les mesures urgentes à apporter.

La Commune actionnera par la suite les « Packs relais⁸ » proposés par l'ANSSI aux fins de l'accompagner dans la mise en œuvre des recommandations reçues à l'issue de la phase d'audit.

b) Les autres équipements

En 2022, la collectivité a poursuivi son plan d'actions concernant :

- Le renouvellement de la flotte automobile,
- Le ré-outillage des services communaux
- L'acquisition et le renouvellement du mobilier des services communaux,
- La dotation en EPI de l'ensemble des services.

⁷ Etape du parcours Cybersécurité consistant à l'accompagnement par l'ANSSI dans des actions de sensibilisation, de formation et d'audit, et d'un plan de sécurisation

⁸ Etape du parcours Cybersécurité consistant à l'accompagnement par l'ANSSI pour la mise en œuvre de mesures préalablement identifiées

c) Focus sur les archives communales

En 2022, dans le cadre de la gestion des archives communales, un diagnostic préalable à la situation des archives non organisées dans les différents services a abouti à une première étape dans le traitement d'un volume important situé au bâtiment Vogue, à la Mairie annexe de La Rivière (conservation et élimination conformément au cadre réglementaire).

Un prestataire spécialisé dans le traitement des archives a été missionné pour évacuer les volumes de documents, les trier et les traiter avant de passer à la phase de conservation et d'élimination.

2023 sera l'occasion d'élaborer un schéma directeur des archives communales avec la nécessité au préalable d'une structuration de la direction en la dotant du personnel en adéquation avec l'ambition du projet.

La phase ultime du plan archives consistera à numériser l'ensemble des documents.

B. La déclinaison de la politique des ressources humaines

1. Le pilotage stratégique des ressources humaines

➤ **L'action sociale en faveur du personnel**

La municipalité souhaite s'inscrire dans une dynamique d'actions en faveur du personnel communal dans le respect de la loi du 2 février 2007 dite de modernisation de la fonction publique. A ce titre, une réflexion sera menée pour déterminer les marges de manœuvre financières mobilisables et définir en lien avec les représentants du personnel les actions prioritaires à engager.

➤ **L'équilibre entre la maîtrise salariale et la valorisation des agents**

En 2022, le régime indemnitaire a été revu pour d'une part se conformer aux diverses réglementations, en intégrant la filière technique et celle de la Police Municipale et d'autre part prendre en compte les nouvelles fonctions issues de la réorganisation des services (notamment référent(e)s dans les écoles).

Une réflexion plus large devra être initiée en 2023 pour identifier les voies et moyens permettant de corriger les inégalités issues de la réforme de 2018 et refondre le RIFSEEP en conséquence.

➤ **Les autres mesures**

- **Handicap**

Dans le cadre de la politique du soutien au personnel porteur d'un handicap, la Commune a signé en 2022 une *convention avec la Banque des Territoires dans le cadre du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique* (FIPHFP).

La déclinaison des actions s'étalera sur 3 ans, pour un budget global de 420 000 € sur trois ans (80% FIPHFP/20% Commune), dont le 1^{er} volet débutera en 2023 notamment par le recrutement d'apprentis en situation de handicap et la mise en place d'un comité de pilotage et d'une instance de suivi.

- Règlement intérieur

Afin de mieux répondre aux réalités de la nouvelle organisation des services, le Règlement Intérieur du personnel communal, le règlement Alcool, et le règlement de l'utilisation des véhicules communaux doivent faire l'objet d'une refonte globale aux fins d'actualisation face aux modifications réglementaires intervenues depuis leur institution mais aussi pour tenir compte des améliorations rendues nécessaires du fait de l'ancienneté des mesures qui ne sont plus adaptées.

Le dialogue social qui s'est instauré pour la réalisation de ce travail de refonte et qui a été initié en 2022 devrait être poursuivi en 2023.

2. L'organisation du temps de travail

La Commune s'est conformée dans les délais à l'obligation en matière **d'harmonisation et d'annualisation du temps de travail** instituée par la loi de transformation de la fonction publique qui a supprimé les régimes dérogatoires à la durée légale du travail.

2023 sera l'occasion de la réalisation d'un bilan sur la première année de mise en œuvre de la réforme notamment dans les secteurs qui représentent le plus gros volume de personnel (environnement et écoles) et le cadre général fixé sur la question des restes à déployer.

3. La valorisation et l'accomplissement des parcours professionnels

➤ **Avancement de grade**

En 2022, l'objectif était d'affiner les critères de l'avancement de grade en établissant des sous-critères. C'est dans le cadre d'un dialogue social nourri avec les représentants syndicaux et sous la forme d'un groupe de travail que des propositions ont été faites à l'autorité territoriale pour aboutir à l'adoption des éléments suivants :

Critère 1	Critère lié à la prise en compte de la valeur professionnelle		
Sous-critères	Efficacité dans l'emploi et réalisation des objectifs (assiduité, implication dans le travail, prise d'initiative, disponibilité, rigueur)	/20	/55
	Ancienneté dans le poste	/15	
	Poste occupé dans l'organigramme	/7,5	
	Capacité d'encadrement	/5	
	Qualités relationnelles (interne/externe)	/5	
	Prise en compte du ou des diplômes obtenu(s)	/2,5	
Critère 2	Critère lié à la formation professionnelle		/25

Sous-critères	Formations suivies au cours des 5 dernières années	/15	
	Formations autres suivies (VAE, préparation concours ou examen au cours des 5 dernières années)	/7,5	
	Démarches de formation non abouties pour cause de manque de place au cours des 5 dernières années	/2,5	
Critère 3	Critère lié à la promotion au grade supérieur		/20
Sous-critères	Ancienneté dans le grade	/10	
	Agent n'ayant pas bénéficié d'un avancement de grade	/10	
		TOTAL	/100

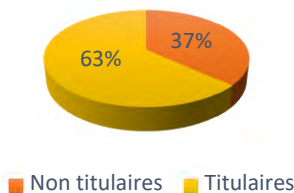
➤ **Formation**

En 2022, la formation a occupé une place centrale dans la gestion des ressources humaines.

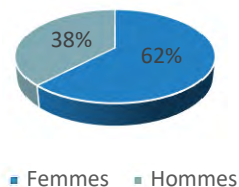
Ainsi, 401 agents (249 femmes et 152 hommes) de la commune ont bénéficié de formation en *INTER* (au sein des différents sites du CNFPT). De cet effectif formé :

- 63 % sont des agents titulaires,
- 91% sont de catégorie C.
- 62% sont des femmes.

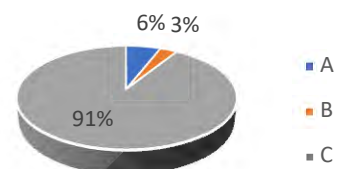
La proportion d'agents formés selon leur statut



La proportion d'agents formés selon le genre



La proportion d'agents formés selon leur catégorie



De plus, 266 ont bénéficié de formation en *INTRA* (dans les locaux de la collectivité par des intervenants du CNFPT) lors de 26 sessions (moyenne de 2 sessions par mois) qui ont été organisées par la collectivité, au sein des maisons communales de proximité, pour un total de 72 jours.

Dans le cadre du déploiement du plan écoles par exemple, 14 sessions ont été organisées durant les vacances scolaires :

- 8 ont été dédiées à la formation du personnel sur la thématique Sauveteur Secouriste au Travail,
- 3 relatives à l'entretien annuel d'évaluation
- 3 sessions ont permis de professionnaliser les agents de la restauration collective.

Enfin, des formations ont été réalisées en INTERNE (dans les locaux de la collectivité par le personnel communal) :

- Deux formateurs internes sont intervenus pour former les agents dans le cadre du plan écoles sur les thématiques relatives au socle commun de connaissances à savoir l'environnement territorial et les valeurs de la laïcité.
- Des demi-journées d'actualisation des connaissances sur l'évolution de la commande publique ont été dispensées auprès des responsables et directeurs de la direction générale des services techniques et des affaires financières.

Focus sur le coût de la formation (hors CNFPT)

La collectivité a investi 35 491.02 € dans la formation.

La répartition du coût de la formation selon le domaine



Les obligations de formation de la police municipale représentent 45% du budget alloué, soit 16 125€ dont la dépense est répartie comme suit :

- Formation continue obligatoire : 8 125 €
- Formation au maniement des armes : 6 600 €
- Formation préalable à l'armement : 1 400 € .

Cette politique volontariste de professionnalisation du personnel par la formation se poursuivra en 2023 notamment au travers :

- **La dotation en mobilier et matériels informatiques** adaptés pour équiper la salle de formation pour permettre de développement des formations Intra et Interne.
- **La poursuite de la déclinaison du « Plan écoles »**, approuvée en 2021, tout au long de l'année 2022 se poursuivra en 2023 selon trois niveaux de besoins en termes de montée en compétence : développement des compétences de base, redynamisation des compétences à l'écrit, formations de professionnalisation. Ainsi les formations qui ont été suivies en 2022 portant sur les valeurs de la laïcité et l'environnement territorial seront poursuivies.
- **La signature d'une convention cadre avec le CNFPT** pour couvrir le champ des autres métiers spécifiques de la collectivité (non couvert par le catalogue annuel du CNFPT) : l'objectif poursuivi est la professionnalisation et la montée en compétence des agents.
- Des formations en interne par des agents de la collectivité volontaires pour accompagner la **préparation aux concours** de catégorie A et B à l'instar de ce qui s'est fait en 2021 et 2022.

4. La santé au travail

L'accompagnement de la collectivité envers ses agents au titre de la santé au travail se traduit par un investissement important en matière de dotation des agents en équipements de protection individuelle (EPI). En 2022, 200 000 € de commandes ont été réalisées dans ce domaine.

En 2023, la municipalité entend poursuivre la dotation et l'équipement des agents en EPI et y consacrera des moyens conséquents. Après une forte campagne de sensibilisation notamment à destination des agents de l'environnement, et des rappels à l'ordre, des sanctions seront envisagées en cas de non-port des EPI.

La question de la formation SST restera également au cœur des préoccupations, en donnant suite en 2023 au processus de renforcement du nombre de formateurs SST (Sauveteurs secouristes du travail) en puisant à l'intérieur même du personnel communal.

5. Le dialogue social

Après une année 2022 marquée par la tenue des élections professionnelles qui ont eu lieu le 8 décembre, l'année 2023 verra la poursuite du travail partenarial engagé avec les agents et leurs représentants pour à la fois partager le diagnostic par axe thématique de la politique des ressources humaines et définir la stratégie pluriannuelle dans laquelle s'inscrira le plan de progrès des services.

Plusieurs rencontres ont eu lieu tout au long de l'année 2022 avec les représentants du personnel en marge des instances formelles des comités techniques et du CHSCT. Le dialogue social a été fructueux et permis de partager différents sujets qui ont impacté les ressources humaines.

Un groupe de travail a ainsi été institué pour mener une réflexion afin de faire des propositions à l'autorité :

- Dans la définition des sous critères de l'avancement de grade,
- Dans la refonte du Règlement intérieur du Personnel.

2023 s'inscrit dans la continuité de ce dialogue avec l'institution d'une instance nouvelle : le Comité Social Territorial (CST) qui est la fusion du Comité Technique et du CHSCT après les élections professionnelles qui ont eu lieu le 8 décembre et qui ont permis le renouvellement des représentants du personnel marquées par un taux de participation de 61,22 % en nette progression (40% en 2018).

La réalisation de l'ensemble de ces orientations pour bâtir un socle solide qui a vocation à durer dans le temps, la fonction RH de la collectivité devra être consolidée au travers :

- Du recrutement d'un ou d'une Directeur(trice) des ressources humaines,
- Du renforcement des effectifs sur des missions supports RH (carrière/paye, gestion des effectifs, pré-contentieux)
- Du renforcement du partenariat avec le centre de gestion.

ANNEXE : La programmation pluriannuelle d'investissement 2021-2026

1) Liste des programmes

Libellé	PROJECTION DES DEPENSES								
	TOTAL 2021-2026	TOTAL 2021-2027	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Reste à financer en 2027
Programme de requalification des voies structurantes des hauts (Dejean, Richard, Canot)	1 790 000	1 790 000			1 790 000				
Requalification du chemin Kerveguen parties basse et haute	2 570 000	2 570 000			700 000	1 870 000			
Aménagement des centres-villes de Saint-Louis et de La Rivière	3 500 000	3 500 000				100 000	1 900 000	1 500 000	
Programme de modernisation de la voirie communale	11 178 236	11 178 236	3 713 957	1 464 279	3 000 000	1 000 000	1 500 000	500 000	
Programme de rénovation de l'éclairage public	2 200 000	2 200 000	0		850 000	450 000	450 000	450 000	
Programme d'électrification rurale et urbain	2 455 185	2 455 185	455 185		800 000	400 000	400 000	400 000	
Construction d'un groupe scolaire de 24 classes dans la Zac Avenir	13 751 699	13 751 699	300 000	4 523 449	5 500 000	2 976 551	451 699	0	
Programme de réhabilitation du bâti scolaire	6 331 916	6 331 916	811 271	520 645	2 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	
Plan numérique dans les écoles	998 956	998 956	27 183	88 119	583 654	100 000	100 000	100 000	
Réhabilitation de la piscine de Saint-Louis	2 078 424	2 078 424	5 411	13 013	60 000	1 000 000	1 000 000	0	
Programme de réhabilitation et de création d'équipements sportifs	2 879 818	2 879 818	253 657	426 161	1 000 000	400 000	400 000	400 000	
Réhabilitation de la bibliothèque de la Rivière	865 736	865 736		100 736	200 000	450 000	115 000	0	0
Création et rénovation de maisons de quartiers	998 021	998 021	1 348	146 673	200 000	650 000			
Construction de maisons funéraires	1 500 000	1 500 000			320 000	450 000	450 000	280 000	
Construction d'un centre culturel	2 225 000	8 631 175			15 000	35 000	85 000	2 090 000	6 406 175
Construction d'une salle des fêtes	570 000	746 459	0		10 000	10 000	20 000	530 000	176 459
Construction d'un gymnase et de la maison des associations au Gol	7 525 000	9 402 854			535 000	2 330 000	2 330 000	2 330 000	1 877 854

2) Liste des programmes (suite)**PROJECTION DES DEPENSES**

Libellé	TOTAL 2021-2026	TOTAL 2021-2027	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Reste à financer en 2027
NPNRU Le Gol - Démolition et reconstruction de l'école Edmond Albuis	6 165 000	12 165 344			340 000	875 000	2 475 000	2 475 000	6 000 344
NPNRU Le Gol - Démolition et reconstruction de l'école Sarda Garriga	4 580 000	8 457 841			235 000	765 000	1 790 000	1 790 000	3 877 841
NPNRU Le Gol - Aménagement urbain du secteur collège	660 000	1 011 143			10 000	50 000	300 000	300 000	351 143
NPNRU Le Gol - Aménagement urbain du secteur Kayamb	7 366 095	10 663 102	27 782	38 314	595 000	2 235 000	2 235 000	2 235 000	3 297 007
NPNRU Le Gol - Aménagement Avenue Pasteur en QPV	2 653 000	4 795 401			83 000	70 000	1 250 000	1 250 000	2 142 401
NPNRU Le Gol - Aménagement Avenue Pasteur hors QPV	3 171 000	5 183 730			91 000	85 000	1 500 000	1 495 000	2 012 730
NPNRU Le Gol - Aménagement urbain du secteur Piment	1 527 000	1 602 675			152 000	295 000	540 000	540 000	75 675
Le Gol Baquet - Résorption de l'habitat insalubre	2 534 750	2 534 750			415 000	1 260 000	590 000	269 750	
Bel Air - Résorption de l'habitat insalubre	1 844 500	5 425 000				217 000	542 500	1 085 000	3 580 500
Réalisation de kiosques économiques	751 200	751 200		1 200	300 000	450 000			
Programme de réhabilitation du patrimoine bâti communal	3 326 971	3 326 971	176 193	445 778	905 000	600 000	600 000	600 000	
Agenda d'Accessibilité Programmée	2 548 236	3 334 485	54 700	33 270	782 434	807 406	351 008	519 418	786 249
Programme d'acquisitions foncières hors EPFR	1 019 689	1 019 689	84 717	464 972	170 000	100 000	100 000	100 000	
Programme de modernisation du parc informatique communal et scolaire et du renforcement de l'infrastructure	1 711 571	1 711 571	286 859	382 652	442 060	200 000	200 000	200 000	
Programme de renouvellement du parc automobile et engin	3 188 329	3 188 329	0	1 288 329	1 000 000	300 000	300 000	300 000	
Programme de réoutillage des services communaux	1 457 010	1 457 010	296 987	760 023	100 000	100 000	100 000	100 000	
Programme de petits aménagements de proximité	2 000 000	2 000 000			2 000 000				
Total dépenses programme	109 922 340	140 506 718	6 495 250	10 697 610	25 184 148	21 630 957	23 075 207	22 839 168	30 584 378

Envoyé en préfecture le 06/03/2023

Reçu en préfecture le 06/03/2023

Publié le



ID : 974-219740149-20230228-DCM2_2023-DE